

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE **2019**

INTRODUCTION

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires (DOB) de la Communauté de communes est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire.

Il se tient dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTR(e) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose, par extension, pour les EPCI :

- *Le budget de la Communauté est proposé par le Président et voté par le Conseil communautaire.*
- *Dans les collectivités de 3500 habitants et plus, le Président présente au Conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.*
- *Il comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.*

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 précise :

- *Le ROB présente les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions.*

Il doit présenter les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme. Il donne les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

- **Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la Communauté de communes.**
- **Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais, obligatoirement, faire l'objet d'une délibération spécifique.**
- **Le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'État dans le Département.**

Planning Prévisionnel :

- *Conseil communautaire du 6 mars 2019 : Présentation du ROB et débat.*
- *Conseil communautaire du 6 avril 2019 : Adoption des comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes.*
- *Vote du budget primitif 2019 pour le budget principal et les budgets annexes.*
- *Vote des taux d'imposition 2019.*

SOMMAIRE :

▪ **Le contexte financier du budget 2019 :**

- ✚ *Le contexte international, macro-économique et la Zone Euro (p 6)*
- ✚ *Le contexte national (p 7 – 9)*
- ✚ *La loi de Finances 2019 (p 10 - 17)*
- ✚ *La synthèse (p 18)*

▪ **Les principales tendances sur les finances de la Communauté de communes en 2017-2021 (p 19 – 22)**

- ✚ *Les hypothèses de préparation du DOB 2017 - 2021(p 22 – 24)*
- ✚ *Les dépenses de personnel (24 – 34)*
- ✚ *La gestion des emprunts (34 – 43)*
- ✚ *La prospective financière (p 43 - 44)*
 - *Budget principal (p 44 – 56)*
 - *Budget DMA (p 56 - 60)*
 - *Budget de l'office de tourisme communautaire (p 60 – 62)*
 - *Budget des zones d'activités (p 62 - 63)*
 - *Budget de la DSP de l'Eau potable (p 63 – 69)*
 - *Budget de la régie de l'Eau potable (p 70 – 74)*
 - *Budget du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) (p 74 – 76)*
 - *Présentation consolidée (p 76 – 80)*

- ✚ *Conclusion (p 81)*

CONTEXTE FINANCIER DU DOB 2019

LE CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE : LA ZONE EURO

International

Le contexte économique international a été particulièrement favorable en 2017, grâce notamment à une croissance forte et homogène dans l'ensemble du monde, et à des taux d'intérêt exceptionnellement bas. Il est devenu moins favorable en 2018, notamment en amorçant un tassement au deuxième trimestre. Un ralentissement est attendu aux États-Unis et en Chine en raison des limites de leurs capacités de production, d'une appréciation du dollar et d'une hausse des tarifs douaniers.

Zone Euro en 2018 - 2019

La Commission européenne a revu en fin d'année légèrement à la baisse sa prévision de croissance de la zone euro pour 2019, pour la fixer à 1,9% et maintenu celle de 2018 à 2,1%, mettant cependant en garde contre "une incertitude croissante au niveau mondial".

Le Fonds Monétaire International quant à lui prévoit une croissance de 1,5% en 2019 au lieu des 1,6% estimés.

Le taux d'inflation est estimé à 1,9 % en 2018 et à 1,6 % en 2019.

LE CONTEXTE NATIONAL

Une croissance ralentie :

D'après l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la croissance française a nettement décéléré en fin 2018, pour atteindre à la fin de l'année 1,5%, loin des 2,2% enregistrés pour 2017.

La loi de Finances prévoit une croissance du PIB en volume de 1,7% pour l'année 2019.

L'État prévoit le même niveau de croissance en 2020 et 2021 pour atteindre 1,8% en 2022.

Au quatrième trimestre 2018, la France s'est allégée de 38 200 demandeurs d'emploi de catégorie A, d'après un rapport de la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares) publié ce 25 janvier. Soit une baisse de 1,1% par rapport au troisième trimestre et même d'1,5% en comparaison avec la même période l'année dernière. On constate aussi une nette baisse chez les personnes exerçant une activité réduite courte (catégorie B, -2,8%). En revanche, les chiffres repartent à la hausse pour l'activité réduite longue (catégorie C, +1,1%). En cumulant les catégories A, B et C, le nombre de chômeurs est en baisse de 0,8% sur trois mois et de 0,3% sur un an.

Le taux d'épargne des ménages en 2017 s'est élevé à 14,3% (en pourcentage du revenu disponible brut). Il est supérieur à celui de 2016 (13,9%).

Un retour progressif de l'inflation :

L'inflation poursuit sa remontée progressive de sorte qu'en moyenne sur l'année 2018, elle atteint d'après l'INSEE 2% (chiffre provisoire au 4/01/2019), niveau bien supérieur à celui de 2017 (+1%).

Elle devrait atteindre +1,3% en moyenne sur l'année 2019 (hypothèse retenue pour l'élaboration de la loi de finances 2019).

Les estimations par les services de l'État donnent une croissance des prix à la consommation de 1,4% en 2020 et 1,75% en 2021 et 2022.

Il est à noter que l'association des maires dans son bulletin du 20 novembre 2018 estimait que l'indice des prix des « dépenses communales » évoluait de 0,25 point plus vite que l'inflation hors tabac sur 12 mois.

Durcissement prévisionnel des conditions de crédits :

En 2018, les ménages, les entreprises et les collectivités locales ont continué à bénéficier de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, prêts à taux zéro, marges prises par les établissements financiers) en dépit de la légère remontée des taux d'intérêts en fin d'année.

Il est à souligner que la France continue à emprunter à des taux encore particulièrement bas.

Une remontée des taux est cependant à prévoir sur 2019. Ainsi les taux longs (OAT 10 ans) pourraient passer de 1,40 % en 2018 à 2,15 %, les taux courts (3 mois) de - 0.40 % à + 0.40%.

Une lente consolidation budgétaire :

Le déficit public de la France est évalué à 2,6% du produit intérieur brut (PIB) pour 2018, soit 0,3 point de plus que prévu, en raison de la croissance plus faible.

La prise en charge par l'État de la baisse des prélèvements obligatoires entraine en 2019 une dégradation du déficit du budget national (98,7 Md€ en 2019 pour 81,3 Md€ pour 2018).

Le poids de la dette publique devrait continuer à s'alourdir.

Dette publique en % du PIB	LPFP 2018-2022	PLF 2019	LFI 2019
2018	96,9%	96,3%	
2019	97,1%	98,6%	99%

Cependant, le gouvernement s'est fixé comme objectif de maintenir les déficits des administrations publiques (APU) en dessous des 3% du PIB soit 2.8% en 2019 contre 2.6% en 2018, soit 80 milliards d'euros.

Enfin les simulations des trajectoires d'évolution des finances des administrations publiques locales (APUL) font apparaître les indicateurs principaux suivants :

- **Croissance modérée des dépenses de fonctionnement**

- En 2018 : 0,9 %
- **En 2019 : 1,2 %** (prévision)

- **Retour de la croissance des dépenses d'investissement**

- Repli : -8,3 % en 2014, -9,6 % en 2015 et -3,2 % en 2016
- **Hausse de 8,1 % en 2019** après 7,2 % en 2017 et 7,5 % en 2018

LA LOI DE FINANCES 2019

Principales mesures concernant les collectivités locales et plus particulièrement les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

Plus que la loi de Finances pour 2019, c'est probablement la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) qui marque de son empreinte les propositions budgétaires décisives pour les collectivités locales du nouveau quinquennat.

Pour rappel, deux dispositions peuvent être considérées comme majeures :

- *La suppression de la taxe d'habitation pour 80% des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'État.*

Rappel : Le principe du dégrèvement permet aux communes et à leurs groupements de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal.

Le taux de référence pris en compte sera figé au niveau de la TH 2017 en y incluant les taxes spéciales d'équipement et la taxe GEMAPI.

Depuis le vote de la loi de programmation et à ce jour, une incertitude demeure sur une éventuelle suppression totale de la taxe d'habitation, bien que les événements sociaux récents militent pour un maintien de cet impôt pour les ménages les plus aisés.

- *Le remplacement des mesures de réduction de la DGF, pratiquée ces dernières années au titre de la contribution au déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.*

Dans ce cadre, le législateur demande aux collectivités locales de porter largement le désendettement public du quinquennat. À terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5,4 points du PIB en 2022 au lieu de 8,6 points en 2017.

Cet objectif nécessite une diminution annuelle du besoin de financement des collectivités (différence entre emprunts et remboursements de la dette) de 2,6 milliards d'euros.

*Cette contribution doit être supportée sur les seules dépenses de fonctionnement dont l'évolution doit être appréciée en fonction d'une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à **1,2% par an, inflation comprise et tous budgets confondus** (principaux et annexes).*

Ainsi, l'ensemble des collectivités doit désormais communiquer lors de leur DOB sur les objectifs d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement en lien avec cette trajectoire de +1,2% et sur leur besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

	2018	2019	2020	2021	2022
Évolution des dépenses de fonctionnement (%)	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Évolution des dépenses de fonctionnement (MD€)					
Annuelle	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Cumulée	-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13,0

Pour respecter cet objectif, des contrats ont été signés entre l'État et 230 parmi les 322 plus grandes collectivités.

Pour information, 16 autres collectivités volontaires ont participé à cette contractualisation.

Dans ce contexte, un ratio d'endettement défini comme le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute exprimée en nombre d'années a été introduit dans le CGCT.

Ce ratio d'endettement est calculé soit sur l'exercice écoulé, soit en fonction de la moyenne des trois derniers exercices écoulés. La collectivité peut choisir le ratio qui lui est le plus favorable. Pour notre Communauté de communes, le plafond de cet indicateur a été fixé à 12 ans.

À compter de 2019, si un écart est constaté avec ce plafond national, la collectivité est dans l'obligation de présenter un rapport sur ses perspectives financières pluriannuelles et la trajectoire à suivre pour tendre vers la « normalité ».

Ce rapport est présenté et adopté à l'occasion du ROB.

Si le Préfet estime que les mesures préconisées par la collectivité sont insuffisantes, il dispose d'un mois pour saisir la Chambre Régionale des Comptes.

La loi de finances 2019 présente un budget de transition avant des réformes fiscales dont la mise en œuvre s'inscrit dans un contexte de crise sociétale. Cette dernière va induire des changements probables de cap fiscal, financier et institutionnel avec un risque pour les collectivités de se voir demander un effort accru pour les années à venir.

Concours financiers de l'État

En application de la loi de programmation des finances publiques, les concours financiers sont plafonnés sur la période 2018 -2022.

Concours de l'État	LPFP 2018-2022				
	2018	2019	2020	2021	2022
En Md€					
TOTAL	48,11	48,09	48,43	48,49	48,49
- dont Concours plafonnés	38,37	38,14	38,12	38,1	38,1
- dont FCTVA (montant indicatif)	5,61	5,71	5,95	5,88	5,74

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

En 2019 l'enveloppe de la DGF est stabilisée à périmètre constant à hauteur de 26,953 Md€. Soit le montant 2018 diminué de 6 M€ correspondant au débasage de la dotation forfaitaire de Mayotte.

Cependant en 2019 le financement des nouveaux besoins reste assuré par les collectivités au travers de :

- Variables d'ajustement (allocations compensatrices)
- Baisse des dotations forfaitaires des communes et des départements.

La DCRTP des communes et des EPCI devient une variable d'ajustement. Ainsi cette dotation baisse pour le bloc des EPCI de 0,5% en volume pour 2019.

Deux majorations sont mises en place en faveur des communes Natura 2000 et des communes touristiques rurales.

La dotation de compensation salaires continue à jouer le rôle de variable d'ajustement (-2.09% en 2018).

L'année 2019 voit la mise en œuvre de la réforme de la dotation des intercommunalités.

La contribution au redressement des finances publiques (CRFP) est définitivement déduite de la dotation d'intercommunalité soit 1.715.044 € pour la CCGST.

Jusqu'en 2018, la dotation d'intercommunalité était répartie entre les cinq catégories d'EPCI. À partir de la réforme, l'ensemble des catégories se répartit une enveloppe unique (application de valeur de point unique quelle que soit la catégorie) sans changement des mécanismes de répartition.

Un abondement de 5 € est institué pour les EPCI dont la DGF est inférieure à 5 €.

Les dotations de base (30%) et de péréquation (70%) sont maintenues.

L'indicateur « revenus des ménages » est introduit au niveau de la dotation de péréquation.

Le maintien des règles de garantie nécessite un encadrement des évolutions annuelles entre 95 et 110 %.

Cette réforme vise à simplifier les calculs, à assurer une meilleure prévisibilité et prise en compte des charges pour les EPCI.

Les simulations faites par l'État mettent en avant les résultats globaux suivants à périmètre constant :

- 9 % des EPCI devraient voir leur dotation diminuer
- Les communautés de communes seraient les « gagnantes » avec notamment un gain de 4,8 € par habitant pour les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique
- L'introduction du revenu par habitant pénalise moins nettement les EPCI à fort potentiel fiscal et à faible revenu par habitant.

À noter que le CIF intégrera les redevances d'assainissement en 2020 et les redevances Eau à partir de 2026.

Les dotations de soutien à l'investissement :

Pour le bloc communal, elles sont stabilisées à hauteur de 1.766 Md€, soit l'équivalent de 2018 ;

- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 570 M€
- La Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) est stable à 1.064 M€.

Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) :

Il assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. La loi de finances 2018 en a fixé définitivement le montant à 1 Md€.

Cependant le plafonnement pour les contributeurs a été rehaussé de 0.5 %, soit 14 % des ressources fiscales (13.5 % en 2018). Cette mesure a pour objectif de permettre la poursuite de la hausse de la contribution de Paris mais aussi celle des territoires dits « riches ».

En 2018, la contribution de la CCGST s'est élevée à 5.684.805 €. Une somme de 5.800.000 € a été provisionnée sur 2019.

Fiscalité :

- *La revalorisation forfaitaire annuelle des bases fiscales*

Depuis 2018, elle est automatique et calculée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre n-2 et novembre n-1. Cette année le coefficient est de + 2,2 %. C'est aussi la 2^{ème} année d'application du dégrèvement pour la TH. 65 % des ménages à revenus modestes devaient en bénéficier.

- *Aménagements de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilées (TEOM)*

La loi de finances a apporté des précisions sur le périmètre des dépenses que peut couvrir la TEOM afin de répondre notamment aux recours gagnants des entreprises et aux différents jugements des tribunaux mettant en avant des taux disproportionnés par rapport au montant des dépenses. La taxe doit couvrir uniquement les dépenses directes liées au service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Ainsi outre les dépenses spécifiquement liées à l'activité, la TEOM peut financer les dépenses :

- nécessaires à la définition et aux évaluations du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés*
- d'investissement, soit les dépenses réelles, soit les dotations aux amortissements correspondantes*

En cas de contestation de l'imposition, les dégrèvements de la taxe obtenus suite à un jugement sont maintenant pris en charge par les collectivités et non plus par l'État.

Enfin, il est possible d'augmenter le produit de 10 % l'année de l'instauration de la TEOM incitative.

La loi de finances prévoit aussi une révision des grilles tarifaires de la TGAP Déchets avec une nouvelle typologie et une hausse générale des tarifs, planifiée jusqu'en 2025 pour les opérations de stockage et d'incinération.

Enfin les opérations de collecte séparée, en déchèterie, de tri et de valorisation bénéficieront d'un taux réduit de 5,5 % au lieu de 10 % à partir de 2021.

- GEMAPI

La date limite de vote de la taxe GEMAPI est fixée dorénavant au 15 avril de l'année N (au lieu du 1^{er} octobre N-1).

- *Mesures diverses*

La loi de finances élargit les dispositifs de compensation en cas de pertes de contribution économique territoriale et d'IFER (suivant les cas) :

- *Durée plus longue (3 à 5 ans)*
- *Taux*

- *L'automatisation du traitement du FCTVA est reportée au 1^{er} janvier 2020.*

SYNTHESE

Les mesures détaillées dans la loi de finances 2019 n'auront que peu de conséquences positives pour notre collectivité.

À périmètre constant (schéma de coopération intercommunale et/ou fusion de collectivités) la réforme sur la dotation d'intercommunalité composante de la DGF devrait nous être favorable. Attention cependant à l'introduction de l'indicateur du revenu par habitant qui se situe, sur notre territoire, à un montant de 19.517 € en 2018 à rapprocher de la moyenne nationale de 14.636 €.

À contrario, l'augmentation de 0,5 % du plafonnement pour les contributeurs au FPIC risque de pénaliser la CCGST.

L'encadrement des dépenses de fonctionnement, en tenant compte en particulier de l'inflation calée sur l'indice des prix à la consommation (non représentatif de l'inflation subie par les collectivités locales), rend difficile l'équilibre des budgets des collectivités alors que ces dernières doivent intégrer dès le départ toutes les augmentations et décentralisations cachées et non compensées décidées au niveau de l'État et touchant directement le fonctionnement des collectivités (énergie, téléphonie, traitement des fonctionnaires, etc...).

Cette année, plus encore que les années précédentes, les marges de manœuvre des collectivités s'amenuisent et les possibles sanctions prévues par la loi de finances 2018 pèseront lourdement sur les décisions, l'avancement des opérations déjà en cours mais aussi, sur les nombreux projets prévus par les collectivités locales pour remplir leurs obligations au titre de toutes leurs compétences historiques ou nouvelles.

PRINCIPALES TENDANCES SUR LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE 2017 ET 2021

En 2019, 7 budgets sont concernés :

- *Le budget principal*
- *Le budget annexe de la régie DMA*
- *Le budget annexe de l'Office du tourisme communautaire*
- *Le budget annexe de la zone d'activité économique*
- *Le budget annexe de délégation de service public de l'Eau potable*
- *Le budget annexe de la régie Eau potable*
- *Le budget annexe du SPANC*

Au 1^{er} janvier 2017 :

- *La Communauté de communes a mis en place la Fiscalité Professionnelle Unique*
- *La compétence GEMAPI a été transférée par anticipation*
- *La compétence Développement économique, Tourisme et Commerce a été transférée*

Au 1^{er} janvier 2018 :

- *La compétence Eau potable a été transférée par anticipation*
- *La compétence enseignement de la musique et de la danse a été transférée*
- *L'office de tourisme de la commune de Cogolin a été transféré.*

Au cours de l'année 2018 :

- *L'intérêt communautaire sur le commerce a été défini et adopté par délibération du conseil communautaire du 5 décembre*
- *Le premier programme d'actions au titre de la GEMAPI « maritime » a été adopté à la séance du conseil communautaire du 27 septembre et devrait voir une première phase de réalisation en 2019*

Au 1^{er} janvier 2019 :

- *La contribution communale au financement du service départemental d'incendie et de secours a été transférée*

Au cours de l'exercice 2019 :

- *Le périmètre d'action de la Communauté de communes au titre des itinéraires et sentiers de randonnées devra être adopté par le conseil*
- *Suite à l'attribution par le SMO PACA de la délégation de Service Public en 2018, la mise en œuvre de l'aménagement numérique va entrer dans sa phase de réalisation sur tout le territoire avec concomitamment les appels de fonds au fur et à mesure du déploiement de la fibre optique*
- *La compétence GEMAPI « terrestre » va elle aussi se développer en termes de réalisations. Une partie des dossiers jusque-là traitée au niveau des études va se traduire par des chantiers importants. Le dossier de labellisation du programme d'actions de prévention des inondations complet a été déposé auprès de la DREAL.*
- *La GEMAPI « maritime » va entrer aussi dans une phase de réalisation de travaux.*
- *La réalisation du siège de la Communauté de communes entre dans sa partie opérationnelle avec une livraison de l'extension dans 12 mois et de la réhabilitation du bâtiment actuel fin du 1^{er} semestre 2020.*

- *Le renforcement de l'alimentation en eau potable du territoire, l'extension des capacités de stockage sur le territoire et l'engagement d'un plan d'actions pour un meilleur rendement du réseau de la Garde Freinet figurent parmi les principaux objectifs de la Communauté de communes en matière de gestion d'Eau potable*
- *La lutte contre les incendies de forêt reste une des priorités de la CCGST.*

La prise de compétence de l'assainissement collectif a été reportée en 2020. Les communes peuvent délibérer pour éventuellement transférer cette compétence au plus tard en 2026.

I / LES HYPOTHESES DE PREPARATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 - 2021

Les analyses financières ont été élaborées à partir :

- *d'hypothèses de progression statistiques des charges ou de recettes communes à l'ensemble des budgets pour les charges et recettes à périmètre constant,*
- *des notifications de subventions reçues par l'EPCI*
- *d'informations communiquées par les services de l'État en matière notamment fiscale*
- *de la loi de finances 2019*
- *du respect des réglementations financières en vigueur à ce jour,*
- *des orientations proposées par l'EPCI en particulier sur :*
 - *Les différents niveaux d'épargne (gestion, brute, nette),*
 - *Des fonds de roulement adaptés au besoin de chaque budget,*
 - *Une capacité de désendettement,*
 - *Des recrutements de collaborateurs nécessaires afin de faire face à l'évolution des compétences et services à offrir à la population,*
 - *L'évolution des programmes pluriannuels d'investissement et des charges de fonctionnement,*
 - *L'évolution des tarifs, produits fiscaux et des taux de fiscalité.*

➤ *d'un projet de compte administratif 2018 et d'un projet de budget primitif 2019.*

Ainsi à périmètre constant, pour l'ensemble des budgets et sur la période 2020 - 2021 :

➤ *En dépense*

- *Les charges générales ont été augmentées de 1,2 %*
- *L'évolution naturelle des salaires liée notamment à l'ancienneté, appelée aussi glissement vieillissement technicité (GVT), a été estimée à 1,8 % par an*
- *En application de la loi, le point d'indice servant de base au calcul de la rémunération des fonctionnaires a été gelé à 4.69 €*
- *Les contributions aux organismes de regroupement ont été revalorisées de 1,2 %*
- *Le remboursement des emprunts d'équilibre prévisionnels ont été simulés sur la base de prêts contractés sur 20 ans à taux fixe, à remboursement annuel à un taux de 2 % en 2019 et 2,5 % pour les années suivantes.*

➤ *En recettes*

- *Les bases fiscales ont été revalorisées de :*
 - *2,2 % en 2019 en application de la loi de finances 2019*
 - *2 % sur 2020 et 2021 (estimation)*
 - *0,1 % au titre d'un enrichissement physique estimé (création, extension d'habitation, implantation d'entreprises).*

Cependant par prudence ces revalorisations ont été intégrées sur les seules taxes d'habitation et foncier bâti hors CFE et appliquées aux budgets principal et annexe des déchets ménagers.

En matière de taux de fiscalité, il est à noter le bon positionnement de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez par rapport aux Communautés de communes à fiscalité professionnelle unique dans le département du Var.

Ainsi parmi les 7 communautés de communes varoises nous offrons :

- *Le 3^{ème} taux le plus bas en taxe d'habitation et CFE*

Nom du groupement	Taux votés en 2018 par les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique			
	Taxe d'habitation	Taxe de foncier bâti	Taxe de foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises
CC Lacs et Gorges du Verdon	1,50	1,05	4,26	25,88
CC Coeur du Var	1,51	1,46	7,19	30,95
CC du Golfe de Saint-Tropez	2,05	1,56	4,72	26,03
CC du Pays de Fayence	2,80	2,18	11,94	27,16
CC de la Vallée du Gapeau	7,22	1,00	4,03	31,50
CC Méditerranée Porte des Maures	7,22	2,00	2,26	24,64
CC Provence Verdon	8,55	1,00	7,30	31,11

Source : DGFIP, états fiscaux 1259 ; calculs DGCL.

Toutes les analyses financières ont été réalisées en respectant strictement deux constantes :

- *Pas d'augmentation de la fiscalité et des différents tarifs*
- *Une capacité de désendettement en 2021 inférieure à 10 ans*

II / LES DEPENSES DE PERSONNEL

La gestion des ressources humaines continue de s'exercer dans un cadre budgétaire rigoureux.

Ainsi les nouveaux agents accueillis ne le sont que dans le cadre des nouvelles compétences transférées suite à l'application de la Loi NOTRe ou dans le cadre d'activités nécessitant des compétences très spécifiques.

Enfin, la Communauté de communes doit également au fur et à mesure de l'extension de ses compétences se doter de services « support » efficaces et indispensables.

Le redéploiement des agents est fortement utilisé.

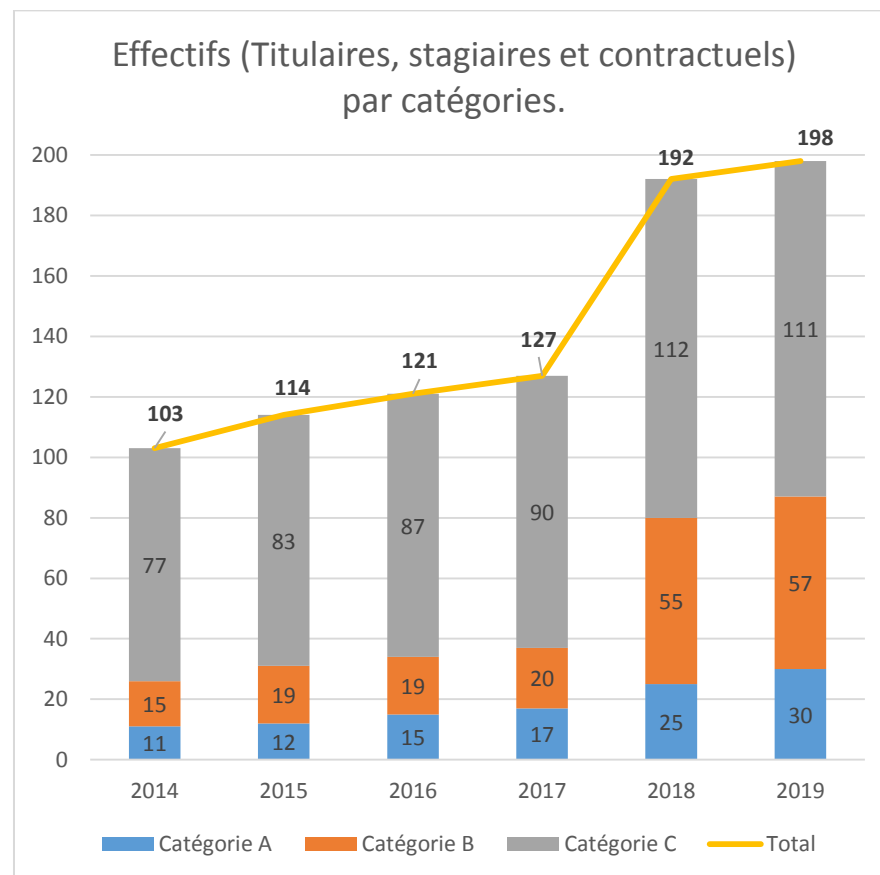
Les départs à la retraite comme la disponibilité de certains agents ne sont pas systématiquement remplacés.

Les mutualisations avec les communes offrent aussi des opportunités d'optimisation de la masse salariale face aux nouvelles compétences, notamment pour la GEMAPI « maritime ».

Les tableaux ci-dessous retracent la structure et l'évolution des effectifs par catégories, filières et budgets de 2014 à 2019 (au 31 décembre de 2014 à 2018 et en prévisionnel en année pleine pour 2019).

Les effectifs par catégories et par budget (Titulaires, stagiaires et contractuels non inclus CAE)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Catégorie A	11	12	15	17	25	30
Budget principal	11	12	13	15	21	24
DMA	0	0	2	2	1	3
EAU	0	0	0	0	3	3
Catégorie B	15	19	19	20	55	57
Budget principal	15	19	14	15	47	47
DMA	0	0	5	5	4	4
OT					1	1
EAU					3	5
Catégorie C	77	83	87	90	112	111
Budget principal	77	83	34	40	43	45
DMA	0	0	53	50	52	50
OT					8	8
Régie EAU					3	3
EAU	0	0	0	0	6	5
Total	103	114	121	127	192	198
Budget principal	103	114	61	70	111	116
DMA	0	0	60	57	57	57
EAU	0	0	0	0	12	13
OT	0	0	0	0	9	9
Régie EAU	0	0	0	0	3	3



L'EPCI a vu ses effectifs augmenter de 65 postes entre 2017 et 2018. Cette progression est due :

- ***Au transfert de 57 collaborateurs dans le cadre des compétences :***
 - ***Eau (DSP et régie) : 15 agents***
 - ***Musique et danse : 38 agents***
 - ***Promotion du tourisme : 4 agents***
- ***À la mise en stage de 2 emplois aidés***

- **À 4 recrutements sur des emplois vacants :**
 - **Un chargé de mission attractivité**
 - **Un chargé de communication**
 - **Un directeur des affaires financières**
 - **Un responsable pour le service de maintenance**
- **À 2 postes créés en 2018 :**
 - **Un chargé de mission Maritiimo (poste subventionné)**
 - **Une assistante pour le développement économique**

**Les effectifs par filières et par budget. (Titulaires, stagiaires et contractuels)
non inclus CAE**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Administrative	21	24	32	37	60	63
Budget principal	21	24	28	34	40	42
DMA	0	0	4	3	3	3
EAU	0	0	0	0	8	9
Régie EAU					1	1
OT					8	8
Technique	80	88	87	88	97	99
Budget principal	80	88	31	34	36	38
DMA	0	0	56	54	54	54
EAU	0	0	0	0	4	4
Régie EAU					2	2
OT					1	1
Animation	1	1	1	1	1	1
Budget principal	1	1	1	1	1	1
Culturelle	1	1	1	1	34	35
Budget principal	1	1	1	1	34	35
Total	103	114	121	127	192	198
Budget principal	103	114	61	70	111	116
DMA	0	0	60	57	57	57
EAU	0	0	0	0	12	13
Régie EAU	0	0	0	0	3	3
OT	0	0	0	0	9	9

Le tableau ci-dessous précise l'évolution prévisionnelle des effectifs et l'affectation des nouveaux collaborateurs pour 2019.

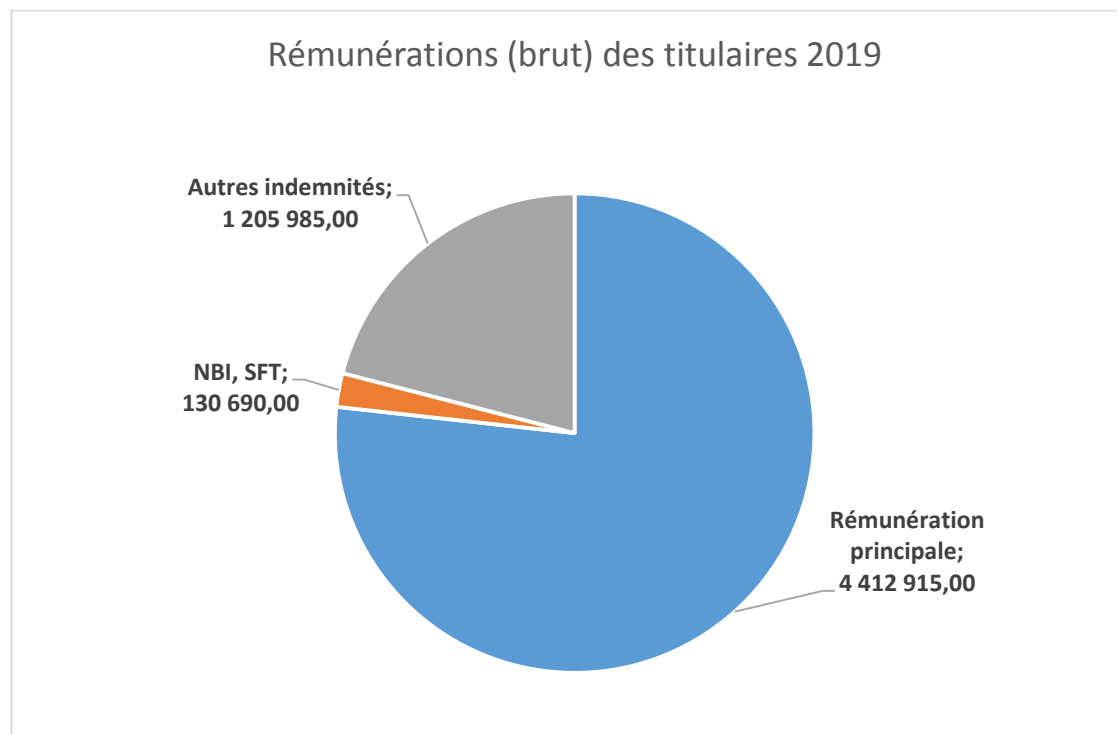
Postes créés en 2019	Catégorie	Nombre	Budget
création poste chargé de communication	C	1	Budget principal
création chargé de mission prévention	A	1	Budget DMA
Total		2	

Postes créés ou vacants en 2018 pourvus dans BP 2019	Catégorie	Nombre	Budget
Retour d'un professeur d'enseignement artistique	A	1	Budget principal
Directeur pôle technique	A	1	Budget principal
Assistante administrative RH	C	1	Budget principal
Chargé de mission PCAET 50%	A	1	Budget principal
Total		4	

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des agents par services entre 2018 et 2019.

Répartition des effectifs par services		
(non inclus CAE)		
	2018	2019
DMA	57	58
Administration générale	7	9
Collecte	3	3
Dechetteries transport	36	35
Ambassadrice du tri	4	4
Ecopole	7	7
CC	111	115
Administration générale	8	9
Cabinet	1	1
Agriculture	1	1
Atelier	3	3
Commande publique	2	2
Communication	2	3
Conservatoire	38	40
Cours d'eau	7	7
Developpement econom	8	8
Maintenance/ Entretien	4	4
Espace Maritime	9	9
Finances	6	6
Forêt	8	8
DSI SIG	6	6
RH	6	6
Assurance contentieux	1	1
spanc	1	1
EAU	12	13
Exploitation/ travaux	6	6
Administration	6	7
OT	9	9
Régie EAU	3	3
total	192	198

Les composantes de la rémunération se déclinent comme suit (ensemble des budgets et par budget) :



Comme le montre le tableau suivant, la part des agents non titulaires (contrats à durée indéterminée et déterminée) représente en masse 9,15 % de la masse salariale totale

	Budget principal	DMA	EAU	Régie EAU	OT	Total
Rémunération principale	2 508 730,00	1 307 916	333 621	77 500	185 148	4 412 915,00
NBI, SFT	62 347,00	43 237	14 064	4 300	6 742	130 690,00
Autres indemnités	650 177,00	290 881	167 743	21 000	76 184	1 205 985,00
Titulaires	3 221 254,00	1 642 034,00	515 428,00	102 800,00	268 074,00	5 749 590,00
Rémunérations Non titulaires	339 566,00	79 436	0	0	18 329	437 331,00
Indemnités	128 940,00	14 045	0	0	742	143 727,00
Non titulaires (CDD+CDI)	468 506,00	93 481,00	0,00	0,00	19 071,00	581 058,00
CAE	0,00	18 332	0	0	0	18 332,00
Total Rémunérations brutes	3 689 760,00	1 753 847,00	515 428,00	102 800,00	287 145,00	6 348 980,00

Hors charges patronales

Le nombre de collaborateurs ne travaillant pas à temps complet est faible. Ainsi 26 agents sur 198 ne travaillent pas à temps complet soit 13 % des effectifs. 198 postes représentent en équivalent temps plein 186.9 postes répartis en 2019 ainsi qu'il suit :

	Nbre d'agents	ETP (Equivalent temps plein)
Temps non complet	14	6,5
CC	14	6,5
Temps partiel	12	9,55
cc	10	8
OT	1	0,7
Eau	1	0,85
Temps plein	172	170,85
cc	92	92
OT	8	8
Eau	12	11,25
Régie Eau	3	3
dma	57	56,6
Total	198	186,9

En 2018, 1.158 heures supplémentaires ont été payées, soit un coût financier tous budgets confondus de 18.469 €. Elles ont concerné principalement :

- **La prise en charge du temps de trajet des assistants d'enseignement artistique**
- **Des interventions pendant des astreintes (Budget principal et service de l'Eau)**
- **Des heures supplémentaires liées au suivi de la pollution**

Pour la période 2019-2021, une enveloppe de 100.000 € a été provisionnée et affectée au budget principal sur 2020 et 2021 afin de renforcer les services et faire face à la gestion des compétences actuelles et futures de l'EPCI.

III /LA GESTION DES EMPRUNTS

Les nouveaux emprunts prévisionnels nécessaires au financement des programmes d'investissement ont été calculés sur la base :

- **D'une durée de 20 ans**
- **D'un remboursement annuel**
- **D'une annuité constante**
- **À partir de taux fixe estimé à 2 % en 2019 et 2,5 % pour les années suivantes.**

Les graphiques suivants présentent la structure de la dette au 01/01/2019.

A/ BUDGET PRINCIPAL

Les emprunts contractés sur le budget principal sont tous classés en catégorie A selon la norme Gissler. En effet ces emprunts adossés à des taux fixes ou à des taux variables simples ne présentent aucun risque pour l'EPCI.

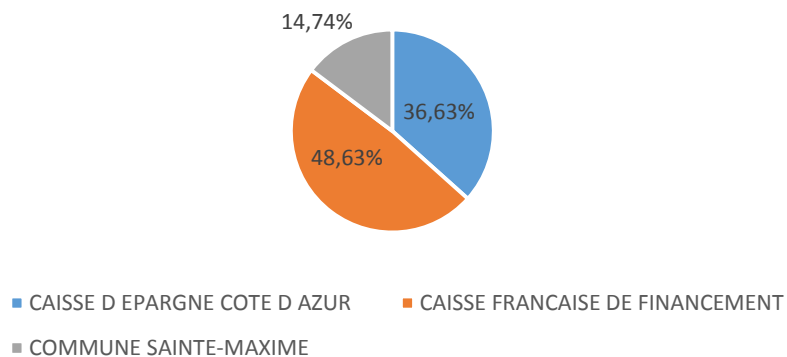
Dans le cadre du transfert du conservatoire de musique et de danse, la Communauté de communes rembourse à la ville de Sainte-Maxime un emprunt réalisé pour le financement de la réhabilitation du bâtiment. Le capital restant dû s'élève à 704.508 € et est intégré dans notre stock d'emprunts.

À ce jour, sept contrats de prêts ont été signés : six sur des taux fixes, un sur la base du livret A plus une marge de 0,5 point.

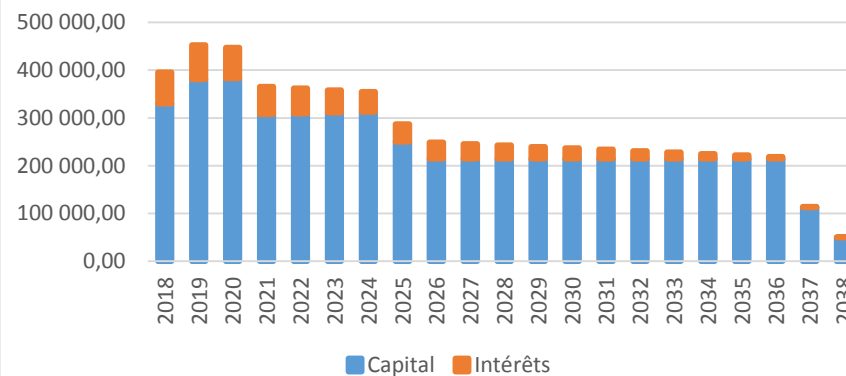
Prêteurs	Capital origine	CRD 01/01/19	Capital	Intérêts	Total
CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	2 553 009,00	1 751 040,66	216 306,50	29 694,47	246 000,97
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	2 513 059,00	2 324 579,56	125 652,96	31 201,18	156 854,14
COMMUNE SAINTE-MAXIME	743 647,65	704 508,30	39 139,35	10 785,83	49 925,18
TOTAUX	5 809 715,65	4 780 128,52	381 098,81	71 681,48	452 780,29

Le capital restant dû s'élève à 4.780.128 € soit 81.76 € par habitant à rapprocher des 184 € par habitant au niveau national.

Répartition dette par prêteur Budget Principal

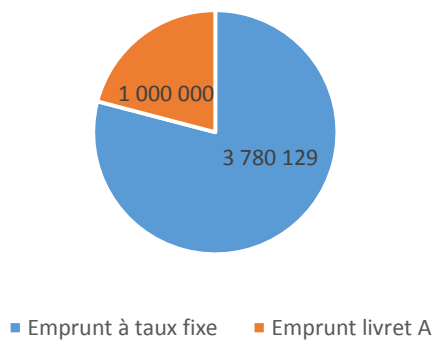


Extinction de la dette Budget principal



Le graphique d'extinction de la dette montre une courbe assez douce avec cependant deux chutes importantes en 2021 et 2025 correspondant à des fins de contrats (un en 2020 et deux en 2025).

Répartition par taux Budget Principal



Le taux moyen des intérêts est de 1,50 %. La durée moyenne de 14,86 années.

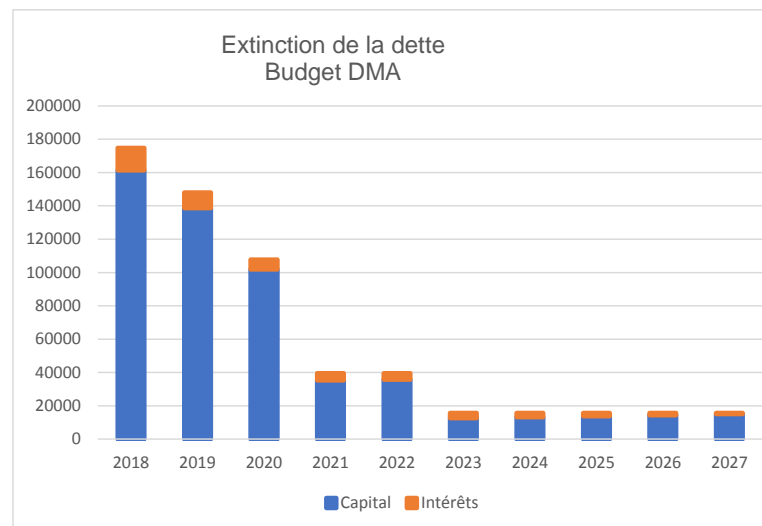
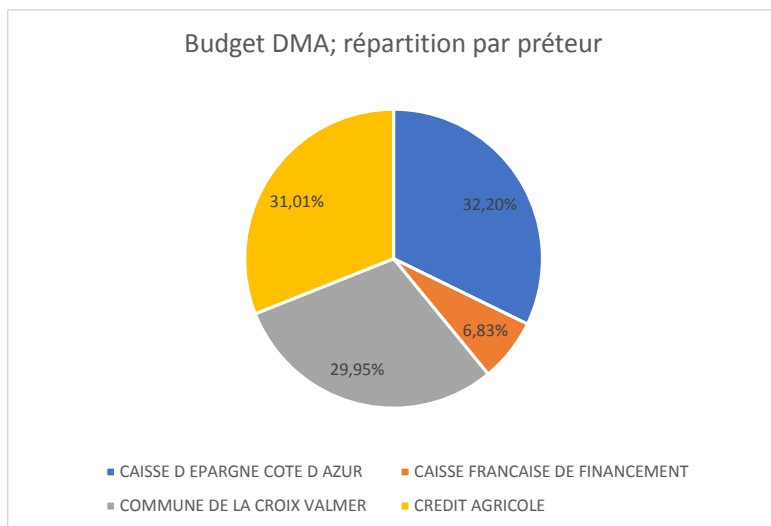
B/ BUDGET ANNEXE DES DMA

Comme pour le budget principal, les emprunts contractés sur le budget annexe des déchets ménagers sont tous classés en catégorie A selon la charte Gissler.

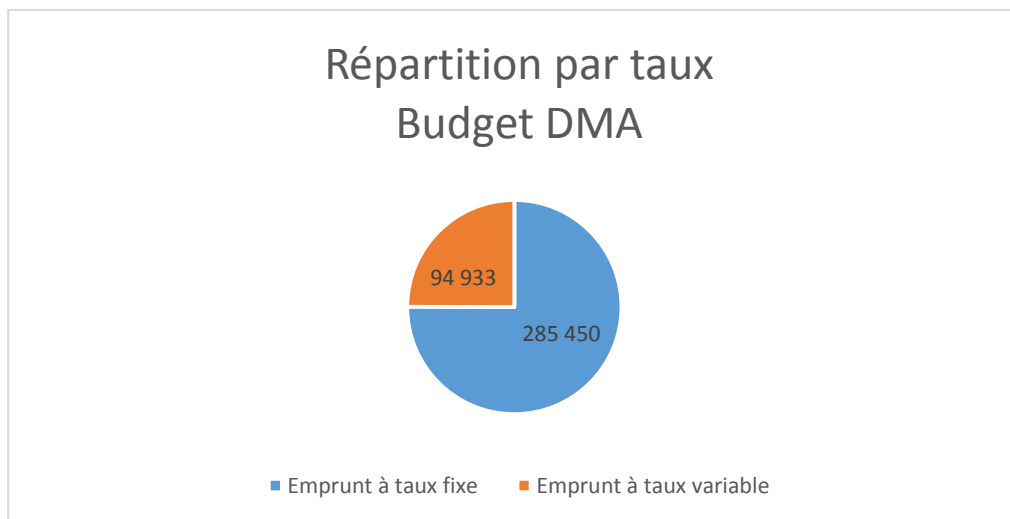
La Communauté de communes rembourse aussi un prêt à la ville de La Croix Valmer contracté pour l'équipement de la déchèterie transférée à l'EPCI lors de la prise de compétence « collecte et traitement des déchets ménagers ».

Au 1^{er} janvier 2019, la dette de ce budget est constituée de six emprunts, cinq à taux fixe, un à taux variable.

Prêteurs	Capital origine	CRD 01/01/19	Capital	Intérêts	Total
CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	542 991,00	122 500,30	72 358,67	2 918,64	75 277,31
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	243 000,00	25 995,79	20 696,83	704,41	21 401,24
COMMUNE DE LA CROIX VALMER	168 098,38	113 934,81	10 521,48	5 195,43	15 716,91
CREDIT AGRICOLE	460 000,00	117 952,03	35 092,99	502,47	35 595,46
TOTAUX	1 414 089,38	380 382,93	138 669,97	9 320,95	147 990,92



L'histogramme d'extinction de la dette fait apparaitre une baisse importante jusqu'en 2021 liée à des fins de contrats (un en 2019 et trois en 2020).



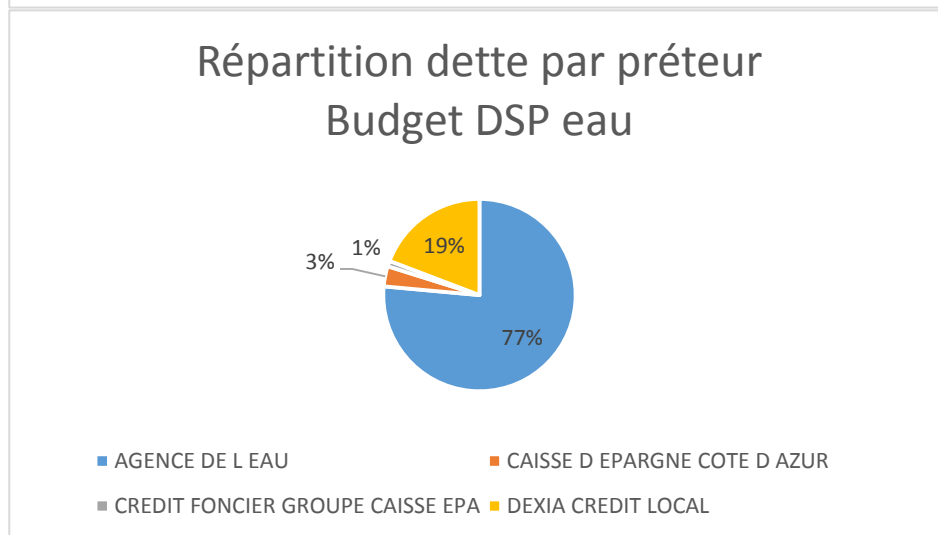
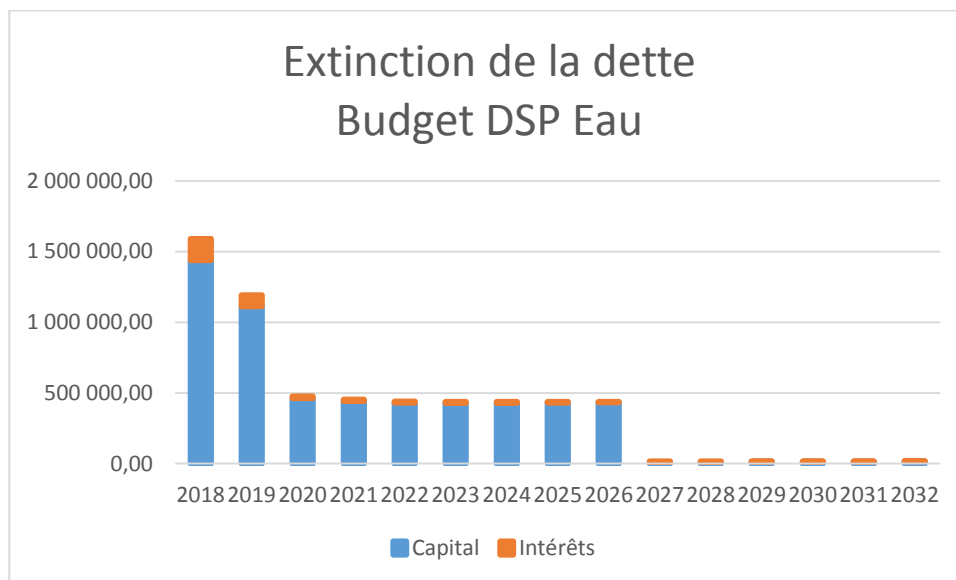
Le taux moyen des intérêts est de 2,45 %. La durée moyenne est de 8 années.

C/ BUDGET ANNEXE DSP EAU

Les emprunts contractés sur le budget annexe de délégation de service public de l'Eau potable sont tous classés en catégorie A selon la charte Gissler.

Dix contrats ont été souscrits sur le budget de la DSP, tous à taux fixe.

Prêteurs	Capital origine	CRD 01/01/19	Capital	Intérêts	Total
AGENCE DE L EAU	4 272 655,58	3 256 233,41	418 177,04	0,00	418 177,04
CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	242 944,05	144 843,68	16 022,30	4 749,62	20 771,92
CREDIT FONCIER GROUPE CAISSE EPA	80 000,00	40 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
DEXIA CREDIT LOCAL	2 012 121,24	818 429,61	658 952,41	74 838,28	733 790,69
TOTAUX	6 607 720,87	4 259 506,70	1 113 151,75	79 587,90	1 192 739,65



Le taux moyen ressort à 1,87 %. Il est à noter que les emprunts contractés avec l'agence de l'Eau bénéficient d'un taux zéro.

La durée moyenne est de 11,53 années.

Le service est peu endetté et l'échéance prochaine des vieux emprunts lui permettra de dégager un autofinancement supplémentaire. L'annuité de la dette diminue fortement à compter de 2020 ; l'ensemble de sa dette actuelle s'éteindra en 2032.

D) PRESENTATION CONSOLIDEE

Les engagements pris par l'EPCI sur l'ensemble des budgets en matière d'emprunts sont les suivants :

Prêteurs	Capital origine	CRD 01/01/19	Capital	Intérêts	Total
CAISSE D EPARGNE COTE D AZUR	3 338 944,05	2 018 384,64	304 687,47	37 362,73	342 050,20
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	2 756 059,00	2 350 575,35	146 349,79	31 905,59	178 255,38
COMMUNE DE LA CROIX VALMER	168 098,38	113 934,81	10 521,48	5 195,43	15 716,91
CREDIT AGRICOLE PRELEVEMENT	460 000,00	117 952,03	35 092,99	502,47	35 595,46
COMMUNE SAINTE-MAXIME	743 647,65	704 508,30	39 139,35	10 785,83	49 925,18
AGENCE DE L EAU	4 272 655,58	3 256 233,41	418 177,04	0,00	418 177,04
CREDIT FONCIER GROUPE CAISSE EPA	80 000,00	40 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
DEXIA CREDIT LOCAL	2 012 121,24	818 429,61	658 952,41	74 838,28	733 790,69
TOTAUX	13 831 525,90	9 420 018,15	1 632 920,53	160 590,33	1 793 510,86

Le capital restant dû s'élève à 9.420.018 €, l'annuité à 1.793.510 € (1.632.920 € pour le capital et 160.560 € pour les intérêts).

Accusé certifié exécutoire

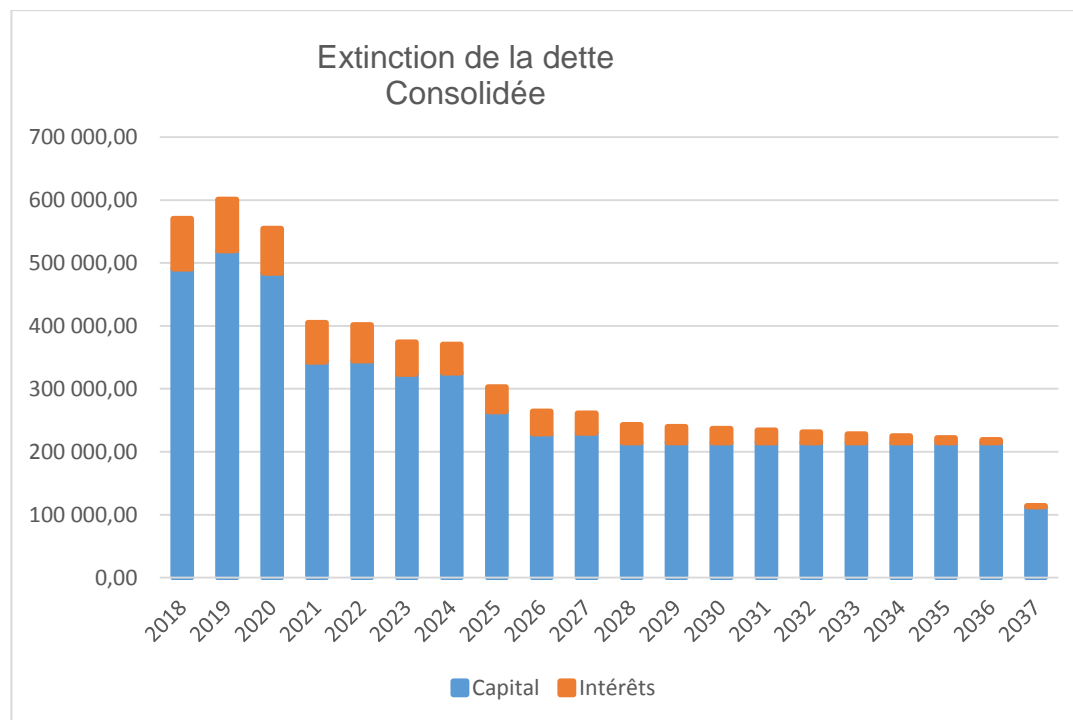
Réception par le préfet : 11/03/2019

Publication : 11/03/2019

Le taux moyen ressort à 1,70 %.

- 21 emprunts à taux fixe
- 1 emprunt indexé sur le livret A
- 1 emprunt à taux variable

Désignation	Encours 31/12/2018	Intérêts	Taux moyen
Emprunt à taux fixe	8 325 085	148 143	1,779%
Emprunt livret A	1 000 000	12 435	1,244%
Emprunt à taux variable	94 933	12,25	0,013%
Total	9 420 018	160 590	1,705%

La durée moyenne est de 11,62 années.

La courbe d'extinction de la dette présente des baisses significatives sur les années 2020, 2021, 2023 et 2025 liées au solde de différents contrats de prêts. Ce sont autant de marges de manœuvres financières, d'autofinancement supplémentaire à prendre en compte et à éventuellement mobiliser en fonction des besoins d'équipement et de développement de services pour le territoire.

IV /LA PROSPECTIVE FINANCIERE

La prospective financière porte sur une analyse de l'évolution de chaque budget entre 2017 et 2021, des marges de manœuvres possibles (optimisation des dépenses et des recettes) afin de dégager des capacités à investir tout en maîtrisant les différentes épargnes (gestion, brute, nette), dans le respect des obligations imposées par les lois et notamment une capacité à rembourser les emprunts au maximum égale à 12 années.

Sur ce dernier point, nous proposons d'aller plus loin que la réglementation puisque, pour notre EPCI, nous nous sommes fixés comme objectif un ratio de désendettement inférieur à 10 ans.

Les analyses par budget intègrent les hypothèses communes évoquées plus haut et des éléments propres à chaque entité : prise en compte de nouvelles compétences et des aménagements des programmes pluriannuels d'investissement notamment.

Comme exigée par la réglementation, une présentation consolidée des perspectives budgétaires présentant le même niveau d'information sur les épargnes, la progression des dépenses et recettes et des emprunts est incluse dans ce rapport d'orientation budgétaire.

Il est rappelé que les opérations pluriannuelles d'investissement sont gérées en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).

A/ BUDGET PRINCIPAL :

L'analyse financière (en K€) du budget principal fait l'objet d'une triple présentation :

- ***Le budget principal sans la GEMAPI***
- ***La GEMAPI isolée***
- ***Une version consolidée***

En effet, l'importance des opérations inscrites dans le programme d'investissement pluriannuel au titre de la GEMAPI terrestre et maritime, leurs conséquences sur l'aménagement du territoire, leurs coûts financiers, les ressources humaines affectées au suivi de cette compétence et la création d'une taxe affectée militent pour une présentation et un traitement financier spécifiques.

Pour rappel, il a été décidé que la couverture financière des charges d'investissement et de fonctionnement liées à la GEMAPI seraient couvertes exclusivement par des recettes propres à cette compétence, sans apport du budget général (fiscalité, emprunt, subventions, autofinancement, dotations aux amortissements).

Ainsi, bien qu'intégré dans le budget général, ce service fait l'objet d'un traitement spécifique se rapprochant de celui d'un budget annexe. Cette méthode est un préalable indispensable à la création future d'un budget, indépendant et autosuffisant financièrement.

Les hypothèses de progression des charges et recettes particulières au budget principal sont les suivantes :

Recettes de Fonctionnement

- ***Les bases de fiscalité ont été augmentées de 2,2 % en 2019 et de 2 % pour les années suivantes (hors CFE)***
- ***Un enrichissement physique des bases de 0,1 % a été pratiqué tous les ans***
- ***Les taux de fiscalité ne sont pas augmentés sur toute la période 2019 – 2021***
- ***La DGF, malgré une réforme qui semble favorable a été diminuée tous les ans de :***
 - ***5 % pour la dotation d'intercommunalité***
 - ***2 % pour la dotation de solidarité***

Recettes d'investissement

- ***Le fonds de compensation de la TVA a été calculé sur la base de 50 % des dépenses d'investissement éligibles. En effet, les travaux de lutte contre l'incendie et les inondations ne sont pas systématiquement pris en compte par les services de l'État, notamment pour toutes les opérations réalisées sur sol d'autrui.***
- ***Les subventions nouvelles à percevoir sont estimées sur la base de 30 % du montant des opérations subventionnables.***

Les dépenses ont été estimées de la manière suivante :

Fonctionnement

- **Les charges générales ont été augmentées de 1.2 % en 2020 et 2021, moins les dépenses liées à l'extension de l'hôtel communautaire engagées ou payées en 2019 (dommages ouvrage, déménagement...)**
- **La masse salariale a été revalorisée de 1,8 % (GVT) sur 2020 et 2021. Une enveloppe de 100 K€ est inscrite sur la même période.**
- **Les subventions attribuées par la CCGST sont figées à hauteur de l'exercice 2018 et la subvention pour l'association Euro Var Festival est versée une année sur deux.**
- **Le montant national du FPIC est fixé définitivement à 1 milliard d'euros. Cependant l'augmentation du plafonnement pour les contributeurs de 0,5 % doit nous rendre prudents. En conséquence une augmentation de 2 % de notre contribution a été inscrite au budget 2019 et suivants soit plus 115 K€. il est rappelé que depuis la création de la Communauté de communes, un accord local a été trouvé qui a conduit à faire supporter par l'Intercommunalité 100 % du FPIC augmentant ainsi considérablement les dépenses de fonctionnement de l'intercommunalité. Ce dispositif a contribué et contribue toujours fortement à la dégradation de l'épargne de notre EPCI.**
- **À partir de 2019 la participation au titre des dépenses du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est prise en charge par la CCGST à la place des communes. C'est une nouvelle dépense de 4.057 K€ qui est imputée sur notre budget en 2019. Pour les années suivantes, cette contribution a été revalorisée de 1,2 %,**

plafond que ne devrait pas dépasser le SDIS. Le nouveau calcul proposé par le SDIS favorable à notre territoire dégage un profit de 342 K€ par rapport à l'appel de fonds de 2018. Ce gain sera reversé aux communes via les attributions de compensation.

- ***Les attributions de compensation versées aux communes membres baissent de 3.987 K€ et sont arrêtées à 10.600 K€. Cette diminution est consécutive à la prise en charge par l'EPCI de la contribution au SDIS.***

Investissement

- ***Les travaux d'extension de l'hôtel communautaire s'étendant sur 16 mois, les crédits ont été répartis sur deux exercices : 3.998 K€ en 2019 et 800 K€ en 2020.***
- ***Les autres crédits d'investissement 2019 d'un montant total de 2.261.806 € se répartissent notamment ainsi :***
 - ***Développement économique dont les zones d'activités économiques : 1.002.700 €***
 - ***Développement du territoire : 57.000 €***
 - ***Tourisme : 15.000 €***
 - ***Espace maritime : 161.947 €***
 - ***Forêt : 481.937 €***
 - ***Musique et danse : 26.000 €***
 - ***Informatique : 100.060 €***
 - ***Maintenance du patrimoine (bâtiments, véhicules, matériels) : 146.900 €***
 - ***Administration générale : 189.512 €***
 - ***Communication : 80.750 €***

Une enveloppe provisionnelle annuelle de crédit de 2.000 K€ a été reconduite pour l'ensemble de ces services.

- ***Les crédits nécessaires au déploiement du très haut débit sur le territoire font l'objet d'un étalement sur neuf ans. Le premier appel de fonds par le SMO PACA est prévu en 2020 pour un montant de 120 K€ reconduit tous les ans. Les travaux sont planifiés entre 2019 et 2023.***

Enfin le compte administratif provisoire 2018 présente les résultats suivants :

▪ **Section de Fonctionnement :**

- **Dépenses :** Réalisées : 32.336.043 euros
- **Recettes :** Réalisées : 40.120.334 euros
- **Résultat :** Excédent de 7.784.291 euros

▪ **Section d'Investissement :**

- **Dépenses :** Réalisées : 3.476.777 euros
- **Recettes :** Réalisées : 2.537.036 euros
- **Résultat :** Besoin de financement de 939.741 euros

Résultat Global : Excédent de 6.844.550 euros.

Hors GEMAPI, la projection 2017 -2021 du budget principal se traduit ainsi :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019

Publication : 11/03/2019

	CA 2017	PROJECTION CA 2018 AU 23/01/2019	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	32 145	33 807	33 950	34 010	34 201
-					
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	29 995	31 310	32 528	32 762	33 146
=					
EPARGNE DE GESTION	2 150	2 497	1 422	1 248	1 055
-					
Intérêts	45	55	67	58	89
EPARGNE BRUTE	2 105	2 442	1 355	1 191	966
-					
Capital	213	268	313	313	293
Annuité de la dette (Capital+Intérêts)	258	322	380	370	382
=					
EPARGNE NETTE	1 892	2 175	1 042	878	673
+					
Recettes propres d'investissement	308	90	483	230	164
FCTVA	308	90	483	230	164
Subventions et participations	715	282	2 005	705	500
Emprunts	1 000	1 000	0	1 435	896
Divers	0	101	1	1	1
=					
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	3 915	3 648	3 531	3 249	2 234
-					
THD	0	0	0	120	120
Remboursement caution	0	0	115	115	115
Dépenses d'investissement (hors dette)	2 325	1 337	7 868	2 801	2 000
=					
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	1 590	2 311	-4 452	214	0
Reports FONCT+INV	2 218	3 928	6 239	1 787	2 000
=					
FONDS DE ROULEMENT	3 807	6 239	1 787	2 000	2 000
Stock d'emprunts	2 844	4 281	3 968	5 090	5 694
Capacité de désendettement en nombre d'années	1,35	1,75	2,93	4,27	5,90

Dans cette projection ce sont près de 17 millions d'euros qui ont été ou seront affectés à des dépenses d'équipement en recourant au minimum à l'emprunt (+ 4 M€ entre 2017 et 2021) et sans mobiliser le levier fiscal entre 2017 et 2021.

Les AP/CP hors GEMAPI suivants ont été ouvertes dans le budget général :

- **Assistance et élaboration du programme local de l'habitat : 90.000 €**
- **Réhabilitation et extension de l'hôtel communautaire : 4.400.000 €**

En stabilisant l'épargne brute à environ 1 M€, notre capacité de désendettement est inférieure à 6 ans, très nettement en dessous du plafond des 12 ans fixé par la loi mais loin aussi du seuil de 10 ans que nous nous sommes fixés.

Le produit de la taxe GEMAPI a été gelé sur l'ensemble de la période à 1.894.433 € par an.

	CA 2017	PROJET CA 2018 au 23/01/2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	0	1 907	1 909	1 909	1 903
-					
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	0	505	826	850	861
=					
EPARGNE DE GESTION	0	1 402	1 083	1 059	1 042
-					
Intérêts	12	11	9	56	126
EPARGNE BRUTE	-12	1 392	1 074	1 003	916
-					
Capital	66	67	69	171	288
Annuité de la dette (Capital+Intérêts)	78	78	78	227	413
=					
EPARGNE DISPONIBLE	-78	1 324	1 005	832	628
+					
Recettes propres d'investissement	0	1	424	352	443
FCTVA	0	1	424	352	443
Subventions et participations	0	375	917	463	1 060
Emprunts	0	0	2 061	2 905	3 267
=					
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	-78	1 700	4 406	4 552	5 399
-					
Dépenses d'investissement maritime	0	0	3 201	2 899	2 216
Dépenses d'investissement fonctions supports			28	4	4
Dépenses d'investissement cours d'eau	0	940	1 941	1 388	3 180
=					
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-78	760	-764	261	-2
Reports FONCT+INV	-78	-156	604	-160	102
=					
FONDS DE ROULEMENT	-156	604	-160	102	100
<i>Stock d'emprunts</i>	<i>522</i>	<i>455</i>	<i>2 447</i>	<i>5 181</i>	<i>8 160</i>
<i>Capacité de désendettement en nombre d'années</i>	<i>-43,10</i>	<i>0,33</i>	<i>2,28</i>	<i>5,17</i>	<i>8,91</i>

Dans le cadre de cette compétence, la Communauté de communes va consacrer plus de 7,5 millions d'euros à la lutte contre les inondations entre 2017 et 2021 et plus de 8,3 millions pour limiter l'érosion maritime pour les trois années à venir.

Ce sont près de 16 millions d'euros affectés à la protection du territoire et de ses habitants contre les inondations et la submersion marine sans augmenter la fiscalité tout en maintenant l'épargne brute à environ 1 million d'euros et en dégagant une capacité de désendettement inférieure à 10 ans en 2021.

Ci-dessous le programme pluriannuel de la GEMAPI « maritime » sur la période :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019

Publication : 11/03/2019

	Programme d'investissement pluriannuel (GEMAPI maritime)		
	2019	2020	2021
Rayol-Canadel	2 404 000		
Grimaud	270 100		
Ste Maxime	203 163	1 067 096	1 283 691
Ste Maxime			
Cavalaire		1 399 678	932 706
Saint-Tropez	36 000,00		
Saint-Tropez	288 000	432 000	
TOTAL	3 201 263	2 898 774	2 216 397

	LIBELLES DES OPERATIONS		
	2019	2020	2021
Grimaud	Plage du vieux moulin		
Ste Maxime	Secteurs Croisette et sortie ville	Secteurs Croisette	Secteurs Croisette et secteur est
Cavalaire		Plage du Centre ville	Plage du Centre ville
Saint-Tropez	Plage de la Ponche		
Saint-Tropez	Cimetière	Cimetière	

Dans ce contexte les AP/CP GEMAPI « terrestre » suivants ont été votées :

- ***PAPI d'intention du Préconil : 2.064.000 €***
- ***Contrat de rivière Giscle : 11.072.040 €***
- ***Lutte contre l'érosion maritime : 24.519.723 €***

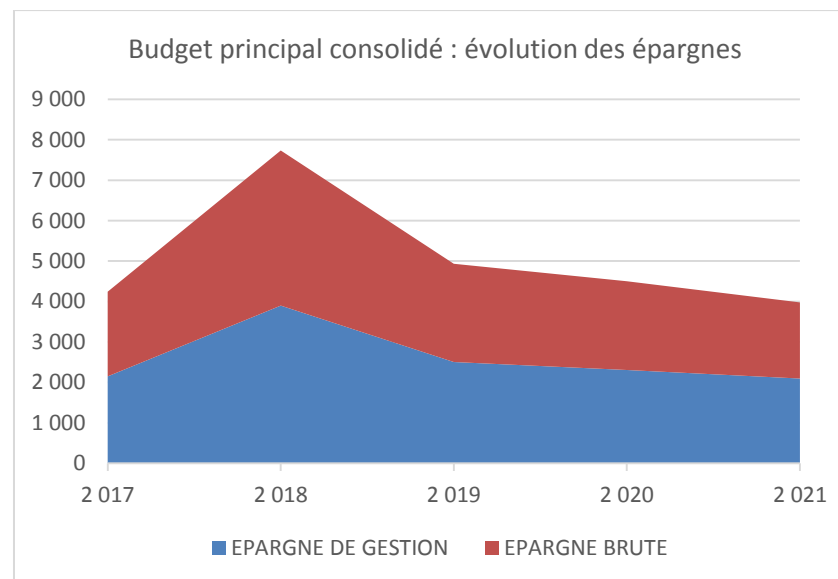
L'analyse consolidée du budget principal se présente ainsi :

	CA 2017	PROJET CA 2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	32 145	35 715	35 859	35 920	36 104
-					
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	29 995	31 815	33 354	33 612	34 007
=					
EPARGNE DE GESTION	2 150	3 899	2 505	2 308	2 097
-					
Intérêts	57	65	76	114	215
EPARGNE BRUTE	2 093	3 834	2 428	2 194	1 882
-					
Capital	279	335	382	483	580
Annuité de la dette (Capital+Intérêts)	336	400	458	597	795
=					
EPARGNE NETTE	1 814	3 499	2 047	1 711	1 302
+					
Recettes propres d'investissement	308	91	907	582	607
Subventions et participations	715	657	2 922	1 168	1 560
Emprunts	1 000	1 000	2 061	4 340	4 163
recettes except	0	101	1	1	1
=					
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	3 837	5 348	7 937	7 801	7 633
-					
Dépenses d'investissement (hors dette)	2 325	2 277	13 153	7 326	7 635
=					
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	1 512	3 071	-5 216	475	-2
Report FONCT+INV	2 139	3 772	6 843	1 627	2 102
=					
FONDS DE ROULEMENT	3 651	6 843	1 627	2 102	2 100
Stock d'emprunts	3 366	4 735	6 415	10 271	13 854
Capacité de désendettement en nombre d'années	1,61	1,24	2,64	4,68	7,36

Le fonds de roulement de 2.100 K€ représente 24 jours de fonctionnement du budget principal. Il constitue la trésorerie au 31 décembre permettant à l'EPCI de couvrir les dépenses de début d'année avant la perception des douzièmes de fiscalité versés par les services de l'État.

Les besoins en équipement pour le budget principal entre 2019 et 2021 sont estimés à plus de 28 M€.

L'épargne de gestion après avoir gravi un pic en 2018 devrait se stabiliser à environ 2 M€ ; l'épargne brute à un niveau proche des 2 M€.



Enfin le budget principal révèle une bonne capacité de désendettement d'un peu plus de 7 années.

B/ BUDGET REGIE DMA :

Le compte administratif provisoire 2018 est arrêté comme suit :

▪ **Section de Fonctionnement :**

- **Dépenses** : Réalisées : 24.667.884 euros
- **Recettes** : Réalisées : 32.765.660 euros
- **Résultat** : Excédent de 8.097.775 euros

- **Section d'Investissement :**
 - **Dépenses :** Réalisées : 1.562.142 euros
 - **Recettes :** Réalisées : 1.608.219 euros
 - **Résultat :** Excédent de 46.077 euros

- **Résultat Global :** Excédent de 8.143.852 euros.

Pour l'analyse financière, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont été figés jusqu'en 2021.

La baisse de la TVA et l'évolution de la TGAP ont été intégrées dans l'analyse financière.

Les travaux de réhabilitation des déchèteries devraient démarrer en fin d'année 2019. Afin de ne pas interrompre ce service à la population et en tenant compte de l'augmentation de la fréquentation pendant la saison estivale. Les différents chantiers ont été planifiés pour une livraison complète en 2021 :

- ***2019 : Grimaud, Plan de la Tour, La Croix Valmer, Rayol-Canadel***
- ***2020 : Sainte-Maxime, Cavalaire, la Garde Freinet, Saint-Tropez, Cogolin***
- ***2021 : Ramatuelle, La Mole***

La réhabilitation et l'extension de l'Ecopôle devraient être réalisées intégralement sur l'année 2020.

Le programme pluriannuel d'investissement suivant a été intégré dans l'analyse financière :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019

Publication : 11/03/2019

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT DMA

	2019	2020	2021
PROJETS			
DECHETERIES			
Audit déchèteries			
Assistance à maîtrise d'ouvrage			
Maîtrise d'œuvre	79 715	328 427	328 428
Marchés de travaux	1 000 000	4 120 000	4 120 000
Chargeurs déchèteries	80 000	0	
Achat d'un véhicule type kangoo pour le resp, secteur nord			
SOUS TOTAL			
ECOPOLE			
Achat d'un broyeur lent mobile			
Achat d'un crible 30 et 40mm			
Achat d'un chargeur à pneus	220 000		
Remise en état hangar bois			
Etude extension Ecopôle	70 000		
Ligne d'affinage: diverses améliorations	40 000		
Réhabilitation et Extension ECOPOLE+ création d'une base de vie		9 000 000	
SOUS TOTAL			
TRANSPORTS			
Achat PL polybenne 6*4			160 000
Achat bennes		35 000	
Remorque porte engin			50 000
COLLECTE			
Achat de conteneurs enterrés (200u fourniture et pose)	943 000	500 000	500 000
DDMA			
Achat terrain sur la ville de La Môle	550 000		
Logiciel métier "déchets"			
Panneaux communication	10 000	10 000	
Actions prévention		100 000	100 000
aménagement acces déchetterie Ste Maxime	300 000		
Achat d'un fourgon type MASTER			35 000
Acquisition conteneurs à déchets OM, Multi Verre	50 000	50 000	50 000
Total TTC=	3 342 715	14 143 427	5 343 428

Une AP/CP a été créée pour la réhabilitation des déchèteries : 10.200.000 €.

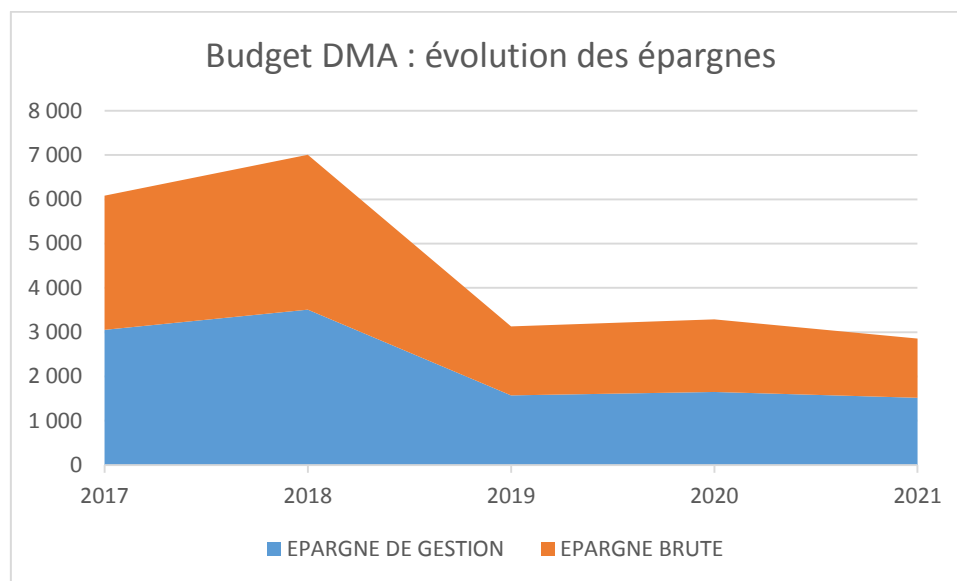
L'analyse financière pluriannuelle fait apparaître les résultats suivants (en K€) :

	PROJETCA 2017	PROJETCA 2018 au 23/01/2019	2019	CA 2020	CA 2021
Recettes de fonctionnement	26 824	27 635	26 055	26 529	27 015
-					
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	23 772	24 126	24 483	24 879	25 496
=					
EPARGNE DE GESTION	3 053	3 509	1 573	1 650	1 518
-					
Intérêts	24	12	15	11	181
EPARGNE BRUTE	3 029	3 496	1 557	1 639	1 337
-					
Capital	184	161	139	102	306
Annuité de la dette (Capital+Intérêts)	208	174	154	113	487
=					
EPARGNE DISPONIBLE	2 845	3 335	1 418	1 537	1 031
+					
Recettes propres d'investissement	26	25	607	928	789
FCTVA	26	25	607	928	789
Subventions et participations	1	266	0	811	1 110
Emprunts	0	0	0	6 916	2 414
recettes except	0	11			
=					
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	2 872	3 637	2 025	10 193	5 344
-					
Dépenses d'investissement (hors dette)	664	814	4 720	14 143	5 343
=					
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	2 208	2 823	-2 695	-3 950	0
Reports FONCT+INV	3 114	5 322	8 144	5 450	1 500
=					
FONDS DE ROULEMENT	5 322	8 144	5 450	1 500	1 500
Stock d'emprunts	542	380	241	7 055	9 163
Capacité de désendettement en nombre d'années	0,18	0,11	0,15	4,30	6,85

Sur la période 2019 -2021, la CCGST va donc affecter plus de 24 M€ à des dépenses d'investissement.

Ces dépenses sont nécessaires afin d'assurer un haut niveau de qualité de service offert à nos usagers, à continuer d'optimiser le fonctionnement de nos structures, la collecte, le tri et le traitement de nos déchets tout en répondant aux réglementations de plus en plus strictes.

Dans ce cadre et à taux de fiscalité inchangés, les épargnes sont stabilisées à hauteur de 1.500 K€ pour l'épargne de gestion et 1.337 K€ pour l'épargne brute.



La capacité de désendettement devrait se situer en 2021 à moins de 7 ans.

C/ BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Ce budget a été créé en 2018 suite au transfert de la compétence « promotion du tourisme ». Il retrace les dépenses et recettes des cinq bureaux d'information touristiques des communes non classées (investissement et fonctionnement).

Il est financé essentiellement par une subvention d'équilibre du budget principal.

Le compte administratif provisoire 2018 présente les résultats suivants :

- **Section de Fonctionnement :**
 - **Dépenses :** Réalisées : 528.748 euros
 - **Recettes :** Réalisées : 551.884 euros
 - **Résultat :** Excédent de 23.136 euros

- **Section d'Investissement :**
 - **Dépenses :** Réalisées : 9.951 euros
 - **Recettes :** Réalisées : 0 euros
 - **Résultat :** Besoin de financement de 9.951 euros

- **Résultat Global :** Excédent de 13.185 euros.

Dans l'analyse financière les crédits ont été calculés à périmètre d'activités identiques et masse salariale constante avec une augmentation de 1,8 % pour les salaires et 1.2 % pour les charges générales.

La participation versée par le budget principal permet de couvrir les dépenses de fonctionnement mais aussi un autofinancement pour les dépenses d'investissement.

Une enveloppe d'investissement pour du renouvellement de mobilier ou d'équipement a été chiffrée à 14.000 € par an.

Il n'y a pas de service de dette sur ce budget annexe.

L'analyse financière traduit les résultats suivants (en K€) :

	PROJETCA 2017	PROJETCA 2018 au 23/01/2019	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	0	552	710	723	737
-					
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	0	529	708	716	727
=					
EPARGNE DE GESTION	0	23	1	7	10
-					
Intérêts					
EPARGNE BRUTE	0	23	1	7	10
-					
Capital					
Amuïte de la dette (Capital+Intérêts)	0	0	0	0	0
=					
EPARGNE DISPONIBLE	0	23	1	7	10
+					
Recettes propres d'investissement	0	0	2	1	2
FCTVA	0	0	2	1	2
Subventions et participations	0	0	5	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0
=					
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	0	23	8	8	12
-					
Dépenses d'investissement (hors dette)		10	14	14	14
=					
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	0	13	-6	-6	-2
Reportes FONCT+INV	0	0	13	7	1
=					
FONDS DE ROULEMENT	0	13	7	1	0
<i>Stock d'emprunts</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

D/ BUDGET ANNEXE DES ZONES ECONOMIQUES D'ACTIVITÉS :

Ce budget a été créé au 1^{er} janvier 2018 afin de suivre, notamment, la vente d'un terrain situé dans la zone d'activités économiques de Saint-Maur à Cogolin.

Le budget prévisionnel s'élève à 120.000 € en fonctionnement. Cette somme a été reconduite tous les ans.

Il n'y ni investissement ni emprunt sur ce budget.

E/ BUDGET ANNEXE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le compte administratif provisoire 2018 est arrêté comme suit :

- **Section d'exploitation :**
 - **Dépenses** : Réalisées : 6.200.328 euros
 - **Recettes** : Réalisées : 15.020.740 euros
 - **Résultat** : Excédent de 8.820.412 euros

- **Section d'Investissement :**
 - **Dépenses** : Réalisées : 4.235.806 euros
 - **Recettes** : Réalisées : 24.382.325 euros
 - **Résultat** : Excédent de 20.146.519 euros

- **Résultat Global** : Excédent de 28.966.931 euros.

Pour l'analyse financière, le bon équilibre de la section d'exploitation et l'épargne dégagée par cette dernière permettra de ne pas augmenter les tarifs de la collectivité. Le produit de la surtaxe restera, par conséquent, stable sur la période étudiée.

De plus, si le volume des consommations d'eau varie de façon importante en fonction des épisodes sévères de pluie ou de sécheresse, en revanche, la moyenne des consommations est stable depuis une quinzaine d'années.

En investissement, adossé au SDAEP de 2017, le programme pluriannuel d'investissement (PPI) recense sur la période 2019-2035 non seulement les projets structurants indiqués par le SDAEP, mais également

des travaux plus modestes nécessités par les besoins du service tels que : le renouvellement de certains équipements non affermés, l'extension des réseaux d'alimentation de quartiers communaux, les opérations sur le barrage de la Verne, les travaux à réaliser sur les propriétés foncières de l'EPCI, les champs de captage...

Il intègre également les actualisations du SDAEP projetées à partir de 2026 dans le cadre du nouveau mode de gestion du service après l'échéance au 31 décembre 2025 des contrats d'affermage de l'ex SIDECM et de Sainte-Maxime.

Le PPI propose au total un programme de travaux égal à 78.64 millions d'euros hors taxes sur la période 2019-2035 :

- ***Période 2019-2025 (précédant l'échéance des contrats d'affermage au 31/12/2025) : 36,458 millions euros.***
- ***Période 2026-2035 : 42,186 millions euros.***

Sur la période faisant l'objet de l'analyse financière ci-dessous, soit entre 2019 et 2021, le PPI prévoit un programme d'études et de travaux d'un montant estimé à 21.91 millions d'euros.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019

Publication : 11/03/2019

Libellé	Prévisionnel actualisé euros HT	Réalisés euros HT 2006-2018	Reste à réaliser 2019-2035	2019	2020	2021
Schéma eau potable 2006-2020	30 508 670	30 137 173	371 497	371 497	0	0
Mise à jour schéma directeur d'eau potable	117 686	92 686	25 000	25 000		
Restructuration AEP littorale St-Tropez/Ramatuelle/Gassin/Croix Valmer	8 546 246	8 538 858	7 388	7 388		
Modernisation usine Verne (décanteur lamellaire/charbon actif en grain)	7 007 292	7 007 292	0			
AEP SIDECEM/Ste-Maxime Phase 1 (UPEP, réservoir, liaisons)	14 833 240	14 494 131	339 109	339 109		
Schéma eau potable 2017-2035	41 530 363	164 973	41 365 390	4 740 144	5 384 400	7 513 020
Programme 2017-2025 - Priorité 1	31 024 363	164 973	30 859 390	4 740 144	5 384 400	7 513 020
Extension des capacités de Stockage 14 000 m3	7 759 123	65 090	7 694 033	2 989 033	205 000	1 005 000
Réhabilitation réservoirs, démentellement réservoirs HS	6 639 010	74 567	6 564 443	1 014 443	500 000	650 000
Régulations associées UPEP Basse Suane -Pris en compte SDAEP2006	SDAEP 2006					
AEP SIDECEM/Ste-Maxime Phase 2 (requalification AEP Ste-Maxime)	4 085 620	23 862	4 061 758	216 758	1 505 000	2 340 000
AEP SIDECEM/Ste-Maxime Phase 3 (Plan de la Tour)	1 295 490		1 295 490	126 490	264 000	905 000
UPEP Basse Suane - Doublement capacité (+250/s)	700 000		700 000			
Interconnexion BasseSuane-Cavillon	574 000		574 000			
Renforcement distribution Ramatuelle-Plage,Oumède,Pommière,BonneTerre	2 380 000	0	2 380 000	201 100	1 888 900	
Renforcement distribution Grimaud-Rascas	225 000		225 000			
Compteurs sectorisation, campagne recherche fuites-SteMaxime	0	0	0			
Doublement conduite DN600 usines Verne/Mole	5 679 000		5 679 000	189 300	946 500	2 158 020
Traitement eaux de lavage filtres usines Mole	747 120	1 454	745 666	3 020	75 000	225 000
Sécurisation électrique usines Mole et Verne	940 000		940 000			230 000
Programme de travaux 2026-2035 - Priorité 2	8 619 000		8 619 000	0	0	0
Programme de travaux après 2035 - Priorité 3	1 887 000		1 887 000	0	0	0
Autres travaux et études 2006-2035	25 784 479	8 876 974	16 907 505	1 779 505	1 193 000	928 000
Travaux sur barrage	790 693	250 103	540 590	60 590	30 000	30 000
Travaux sur usines (dont usine Verne-accélérateur, ozoneur, serres solaires)	5 051 647	4 201 647	850 000	50 000	50 000	50 000
Travaux sur réservoirs	942 732	30 171	912 561	222 561	90 000	40 000
Réseaux hydrauliques structurants	132 305	132 305	0			
Réseaux hydrauliques communaux	10 953 539	2 032 105	8 921 434	721 434	700 000	500 000
Travaux sur terrains et voiries et GC divers (y compris évacuateur crue)	5 261 423	1 645 000	3 616 423	416 423	200 000	200 000
Périmètres de protection des champs captants	27 279	17 279	10 000	10 000		
Piézomètres	525 495	106 035	419 460	99 460	20 000	20 000
Foncier	1 579 289	137 814	1 441 475	161 475	80 000	80 000
Travaux aménagement siège Galerie Raimu; Espace Marceau Cogolin	301 638	280 506	21 132	21 132		
Autres acquisitions d'équipement	218 439	44 009	174 430	16 430	23 000	8 000
Schéma eau potable - actualisation 2026-2035	20 000 000	0	20 000 000	0	0	0
Estimation programme SDAEP 2026-2035	20 000 000		20 000 000			
TOTAL GENERAL	117 823 512	39 179 120	78 644 392	6 891 146	6 577 400	8 441 020

Pour l'exercice 2019 les dépenses principales d'investissement se montent à 7,27 M€ et concernent :

- **La finalisation du renforcement de l'alimentation en eau potable du SIDECM et de Sainte-Maxime (Phase n°1). L'usine et les équipements de Basse Suane ont été mis en service en juillet 2018. L'année 2019 sera consacrée à l'achèvement de la régulation des ouvrages et équipements. La programmation budgétaire du projet se fait dans le cadre d'une AP/CP : 339 108 euros**
- **Le renforcement de l'alimentation en eau potable du SIDECM et de Sainte-Maxime (Phase n°2) – la liaison Basse Suane-réservoir du Noyer partie 2. La programmation budgétaire du projet se fait dans le cadre d'une AP/CP : 231 758 euros**
- **Le renforcement de l'alimentation en eau potable du SIDECM (Phase n°3) – la liaison Camp-Ferrat/Plan de la Tour. La programmation budgétaire du projet se fait dans le cadre d'une AP/CP : 126 490 euros**
- **L'extension des capacités de stockage avec la création d'une seconde cuve aux réservoirs de Négresse, de l'Oumède et de Belle Isnarde : 2 995 433 euros.**
- **Renforcement de l'alimentation en eau potable de Ramatuelle : route des plages, chemin de l'Oumède : 221 100 euros.**
- **Doublement de la liaison DN600 UPEP Verne/UPEP Mole : réalisation des études de faisabilité : 198 500 euros.**
- **Réhabilitation du génie civil des réservoirs et démantèlement des ouvrages hors service : 1 034 443 euros.**

D'autres travaux plus modestes seront poursuivis ou engagés :

- ***Modélisation du réseau de Sainte-Maxime et autres études : 79 500 euros***
- ***Travaux de réhabilitation et d'amélioration des terrains, des voiries et des ouvrages du service dans le cadre d'un marché à bons de commande de terrassement, de génie civil et de travaux généraux : 200 000 euros***
- ***Travaux de renouvellement ou d'amélioration sur les équipements du barrage de la Verne, sur les usines et réservoirs : 181 380 euros***
- ***Travaux d'extension de renforcement ou de déplacement de réseaux AEP réalisés dans la cadre d'un marché à bons de commande : 1 060 000 euros.***
- ***Programme de régularisation et de maîtrise foncière : 168 360 euros.***
- ***Espace Marceau : insonorisation et climatisation : 21 132 euros***
- ***Programme d'équipement pour la protection anti-intrusion des ouvrages : 152 770 euros***
- ***Acquisition matériel bureau, informatique, mobilier : 17 430 euros***

Une partie de ces opérations sont inscrites dans des autorisations de programme :

- ***AEP phase 3 Plan de la Tour***
- ***AEP phase 1 Sainte Maxime***
- ***AEP SIDECM et Sainte-Maxime 2016 -2019 liaison Préconil/réservoir du noyer***

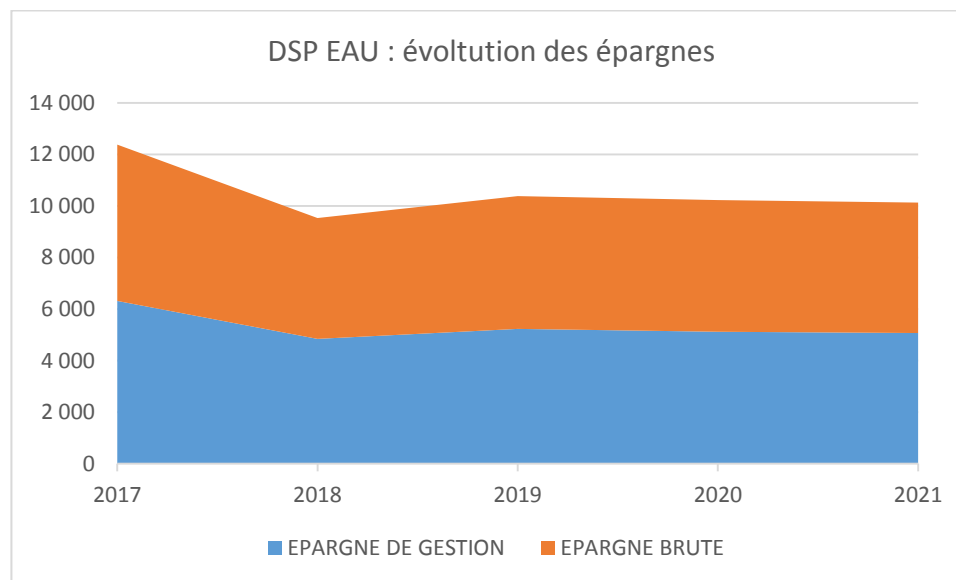
L'analyse financière de la DSP EAU présente les résultats suivants (en K€) :

	PROJETCA 2017	PROJETCA 2018 au 23/01/2019	PROJETCA 2019	PROJETCA 2020	PROJETCA 2021
Recettes de fonctionnement	10 368	8 802	8 902	8 840	8 840
-					
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	4 052	3 956	3 670	3 719	3 768
=					
EPARGNE DE GESTION	6 317	4 846	5 232	5 121	5 072
-					
Intérêts	252	158	80	12	11
EPARGNE BRUTE	6 065	4 688	5 152	5 109	5 061
-					
Capital	1 700	1 439	1 113	464	443
Annuité de la dette (Capital+Intérêts)	1 953	1 597	1 193	476	454
=					
EPARGNE DISPONIBLE	4 364	3 249	4 039	4 645	4 617
+					
Recettes propres d'investissement	0	0	0	0	0
Subventions et participations	1 283	80	1 763	166	0
Emprunts	0	0	0	0	0
=					
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	5 685	3 328	5 802	4 811	4 617
-					
DIVERS	37	14			
Dépenses d'investissement (hors dette)	6 046	2 299	6 891	6 577	8 441
=					
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-398	1 015	-1 089	-1 766	-3 824
Reports FONCT+INV	28 350,307	27 952	28 967	27 878	26 112
=					
FONDS DE ROULEMENT	27 952	28 967	27 878	26 112	22 288
Stock d'emprunts	5 498	4 059	2 945	2 482	2 038
Capacité de désendettement en nombre d'années	0,91	0,87	0,57	0,49	0,40

À la lecture du tableau, nous pouvons constater que le fonds de roulement a augmenté entre 2017 et 2018. Cependant à partir de 2019, le service sera obligé de puiser dans ce fonds afin de faire face à ses nouvelles dépenses d'équipement. Ainsi, entre 2018 et 2021, le fonds va ainsi diminuer de 6 750 702 euros.

Les différentes épargnes sont maintenues à un très bon niveau :

- **Épargne de gestion : 5.072 K€**
- **Épargne brute : 5.061 K€**



Associée à la faiblesse du recours à l'emprunt, la capacité de désendettement de 0,4 ans en 2021 est excellente.

Tous ces indicateurs, la reprise d'un excédent important sur les résultats antérieurs, le produit des ventes d'eau ainsi que le solde des subventions à percevoir permettent aux services de disposer des recettes suffisantes pour financer les travaux futurs.

F/ BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE

Le compte administratif 2018 provisoire fait apparaître les résultats suivants :

- **Section d'exploitation :**
 - **Dépenses** : Réalisées : 551.354 euros
 - **Recettes** : Réalisées : 1.300.831 euros
 - **Résultat** : Excédent de 749.476 euros

- **Section d'investissement :**
 - **Dépenses** : Réalisées : 129.256 euros
 - **Recettes** : Réalisées : 108.975 euros
 - **Résultat** : Besoins de financement de 20.281 euros

- **Résultat Global** : Excédent de 729.195 euros.

Dans l'analyse financière, une augmentation des produits de 1 % par an a été prévue afin de tenir compte de l'optimisation de la facturation et de l'augmentation du taux de recouvrement des sommes auprès des usagers.

En effet, dès l'année 2018, le pôle eau a mis en œuvre des actions pour l'optimisation des produits du service : la mise en place de deux cycles de facturation annuels ainsi que le rattachement du produit en fin d'exercice a permis de clôturer l'exercice 2018 avec un fonds de roulement important. En outre, le pôle eau a doté la régie d'un service clientèle renforcé dans le cadre d'une régie de recettes prolongée ayant pour objectif un meilleur taux de recouvrement du produit des ventes d'eau.

Des 2018, le Communauté de communes a pu apprécier la fragilité financière du service et a bâti un programme pluriannuel d'investissement ciblé dans les priorités et lissé sur une période adaptée (voir ci-dessous).

		2018	2019	2020	2021	2019- 2021Euros HT
Programme pluriannuel d'investissement - Régie La Garde-Freinet	1 288 907	90 179	477 733	214 538	194 328	886 600
Plan d'actions pour le rendement du réseau	949 828	62 746	310 288	149 038	128 828	588 154
Pose de compteurs de sectorisation	75 000	0	25 000	50 000	0	75 000
Campagne de sectorisation nocturne et recherches de fuites	248 000	0	42 900	30 000	30 000	102 900
Télésurveillance des réservoirs (sonde, module radio	19 000	0	19 000	0	0	19 000
Alarme anti-intrusion	15 000	0	12 000	3 000	0	15 000
Vannes de sectionnement	146 828	4 572	18 600	20 000	61 828	100 428
Remplacement des réducteurs de pression par des stabilisateurs	60 000	0	15 000	15 000	30 000	60 000
Programme de renouvellement du réseau	322 000	58 174	167 788	24 038		191 826
Renouvellement de 1210 compteurs et pose de relevés à distance (296)	64 000	0	10 000	7 000	7 000	24 000
Autres acquisitions et travaux d'équipement	339 079	27 433	167 446	65 500	65 500	298 446
Facturation eau - logiciels	39 313	231	39 082	0	0	39 082
Matériel informatique, bureautique, mobilier	18 963	447	3 516	1 500	1 500	6 516
UPEP Vanadal - Travaux, équipements	29 442	7 972	5 470	8 000	8 000	21 470
Réservoir hameau de la Mourre, étude AEP quartier Mourre	48 516	5 516	35 000	4 000	4 000	43 000
Réservoir du Château	16 041	0	6 841	4 000	4 000	14 841
Réservoir Jas de la Brute	29 290	0	21 290	4 000	4 000	29 290
Barrage Vanadal (dont réhabilitation accès)	47 746	1 746	38 000	4 000	4 000	46 000
Création compteurs et branchements neufs	59 770	11 522	18 248	15 000	15 000	48 248
Travaux d'alimentation du quartier de la Mourre	50 000	0	0	25 000	25 000	50 000

L'analyse prospective a mis en avant la fragilité financière de ce service générée par :

- **des coûts du service et, notamment les charges de personnel, sous-estimés dans le cadre d'une mutualisation au sein des services communaux**

- ***le vieillissement du patrimoine du service (compteurs, réseaux hydrauliques)***
- ***l'engagement du plan d'actions pour un meilleur rendement du réseau, ainsi que l'exploitation d'une usine automatisée engendrent dans un premier temps des dépenses nouvelles ; les retombées économiques étant attendues un peu plus tard, notamment dans le cadre d'une meilleure connaissance des volumes consommés et d'un recouvrement plus efficace des sommes facturées***
- ***une charge supplémentaire liée à la contribution du pôle eau au coût des services généraux de la CCGST***
- ***les charges de personnel ont augmenté également, dans le cadre de la politique de gestion des ressources humaines de la CCGST : assurance statutaire, complément annuel de rémunération, paiement des astreintes, tickets-restaurants***
- ***une diminution du produit des ventes d'eau : ainsi, la baisse des tarifs de l'eau en 2016, puis en 2017 a engendré une minoration des recettes appréciée aujourd'hui à 55 000 euros par an environ.***

Ce nouvel environnement technique, économique et administratif génère un déficit structurel de la section d'exploitation apprécié dans la prospective à hauteur de 186 000 euros environ sur les années 2019 à 2021.

	PROJETCA 2017	PROJETCA 2018 au 23/01/2019	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	607	1 301	542	548	553
-					
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	458	551	611	606	613
=					
EPARGNE DE GESTION	150	749	-68	-58	-60
-					
Intérêts	0				
EPARGNE BRUTE	150	749	-68	-58	-60
-					
Capital	0				
Annuité de la dette (Capital+Intérêts)	0	0	0	0	0
=					
EPARGNE DISPONIBLE	150	749	-68	-58	-60
+					
Recettes propres d'investissement	16	0	0	0	0
<i>DOTATIONS</i>	16	0	0	0	0
Subventions et participations	126		159	124	90
Emprunts	0	0	0	0	0
recettes except	12	0			
=					
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	303	749	91	66	30
-					
Dépenses d'investissement (hors dette)	203	129	478	215	194
=					
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	100	620	-387	-148	-164
Reports FONCT+INV	331	109	729	343	194
=					
FONDS DE ROULEMENT	431	729	343	194	30

Le tableau ci-dessus montre, pour les raisons vues précédemment, que les coûts d'exploitation mal équilibrés par les produits du service seront financés en partie par l'épargne constituée en 2018. Les différentes épargnes deviennent négatives à partir de 2019.

L'exercice 2021 s'achèvera ainsi avec un fonds de roulement de 30.000 euros, soit une variation négative de 700.000 euros entre le 31/12/2018 et le 31/12/2021.

En conséquence, le service devra rechercher les solutions propres à recouvrer l'équilibre annuel de la section d'exploitation.

G/ BUDGET SERVICE SPANC :

Le compte administratif 2018 provisoire fait apparaître les résultats suivants :

- **Section d'exploitation :**
 - **Dépenses :** Réalisées : 69.587 euros
 - **Recettes :** Réalisées : 88.530 euros
 - **Résultat :** Excédent de 18.943 euros

À compter du 1^{er} janvier 2019, le service ne recevra plus les subventions de l'Agence de l'Eau et de la CCGST. En effet, dans son 11^{ème} programme, l'Agence ne reconduit pas son aide à la performance épuratoire et la CCGST interrompt le versement de son aide exceptionnelle instaurée en 2016 pour soutenir le démarrage du nouveau service puis pour financer, sur les exercices 2017 à 2018, l'intervention d'un prestataire chargé de réaliser les contrôles de la collectivité en l'absence de l'agent chargé de cette mission.

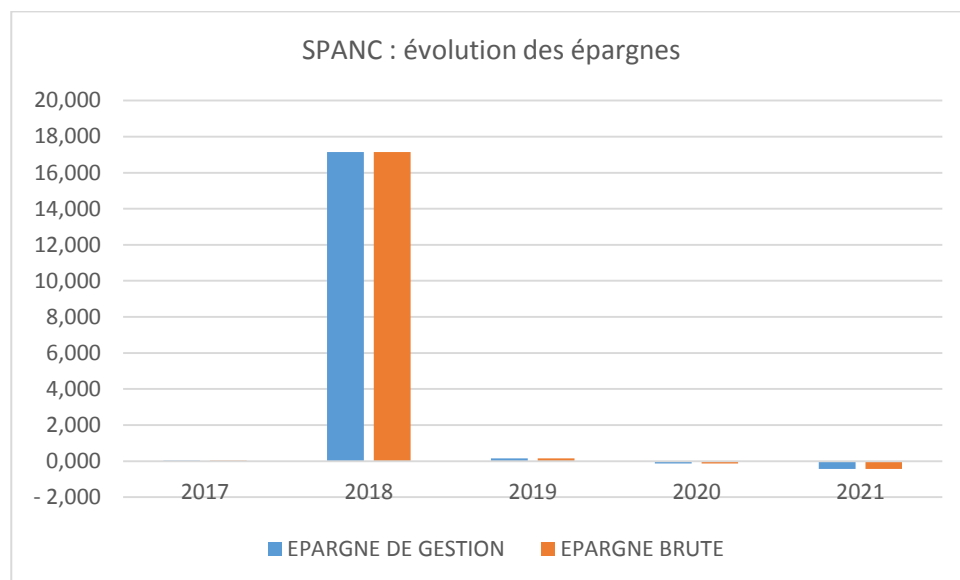
Ainsi, à partir de l'exercice 2019, les recettes du service seront constituées des seules redevances facturées à l'usager en contrepartie des prestations de contrôle.

Afin d'améliorer la rentabilité du service, il a été décidé d'augmenter la cadence des contrôles des ouvrages existants à compter de l'année 2019. Cette mesure ne sera cependant pas suffisante pour recouvrer l'équilibre du service et il faudra envisager d'autres solutions, dont une étude sur les tarifs.

La prospective en euros met en avant ce difficile équilibre du service.

	PROJETCA 2017	PROJETCA 2018 au 23/01/2019	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	70,630	86,725	39,000	39,390	39,783
-					
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	70,598	69,586	38,850	39,527	40,216
=					
EPARGNE DE GESTION	0,032	17,139	0,150	-0,137	-0,433
-					
Intérêts					
EPARGNE BRUTE	0,032	17,139	0,150	-0,137	-0,433
-					
Capital					
Annuité de la dette (Capital+Intérêts)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
=					
EPARGNE DISPONIBLE	0,032	17,139	0,150	-0,137	-0,433
+					
Recettes propres d'investissement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
FCTVA		0,000	0,000	0,000	0,000
Subventions et participations			0,000		
Emprunts	0,000	0,000	0,000		
=					
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	0,032	17,139	0,150	-0,137	-0,433
-					
Dépenses d'investissement (hors dette)			0,120		
=					
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	0,032	17,139	0,030	-0,137	-0,433
Reports FONCT+INV	1,773	1,805	18,944	18,974	18,837
=					
FONDS DE ROULEMENT	1,805	18,944	18,974	18,837	18,404

Les épargnes baissent dès 2019 pour devenir négatives en 2020. Le fonds de roulement diminue à partir de 2020.



Des solutions devront être trouvées pour retrouver l'équilibre de la section de fonctionnement.

H/ PRESENTATION CONSOLIDEE (en K€)

Depuis la Loi NOTRe la réglementation prévoit une présentation consolidée des différentes perspectives financières réalisées pour le débat d'orientation budgétaire.

Ainsi le tableau ci-dessous retrace de 2017 à 2021, les évolutions de nos dépenses et recettes, des différentes épargnes, de la gestion de notre service de la dette et du fonds de roulement tous budgets confondus.

	CA 2017	PROJETCA 2018 au 23/01/2019	2018/2017	2019	2019/2018	CA 2020	2020/2019	2021	2021/2020
Recettes de fonctionnement	70 015	74 210	5,99%	72 227	-2,67%	72 719	0,68%	73 409	0,95%
-									
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	58 347	61 167	4,83%	62 985	2,97%	63 691	1,12%	64 772	1,70%
=									
EPARGNE DE GESTION	11 669	13 043		9 243		9 028		8 637	
-									
Intérêts	333	236	-29,14%	172	-27,14%	137	-20,20%	407	197,01%
=									
EPARGNE BRUTE	11 336	12 808		9 071		8 891		8 230	
-									
Capital	2 164	1 936	-10,54%	1 634	-15,60%	1 049	-35,80%	1 330	26,79%
Annuité de la dette (Capital+Intérêts)	2 496	2 171	-13,02%	1 805	-16,85%	1 186	-34,32%	1 737	46,46%
=									
EPARGNE DISPONIBLE	9 173	10 872		7 437		7 842		6 900	
+									
Recettes propres d'investissement	350	116	-66,81%	1 516	1203,34%	1 510	-0,37%	1 398	-7,46%
Subventions et participations	2 125	1 002	-52,83%	4 849	383,83%	2 269	-53,21%	2 760	21,65%
Emprunts	1 000	1 000	-0,03%	2 061	106,05%	11 256	446,26%	6 577	-41,57%
recettes except	49	112	127,49%	1	-99,11%	1	0,00%	1	0,00%
=									
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	12 697	13 103		15 864		22 878		17 636	
-									
Dépenses d'investissement (hors dette)	9 276	5 544	-40,23%	25 256	355,57%	28 274	11,95%	21 627	-23,51%
=									
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	3 422	7 559		-9 392		-5 396		-3 991	
Reports FONCT+INV	33 936	37 157	9,49%	44 716	20,34%	35 324	-21,00%	29 928	-15,28%
=									
FONDS DE ROULEMENT	37 358	44 716	19,70%	35 324	-21,00%	29 928	-15,28%	25 936	-13,34%
<i>Stock d'emprunts</i>	<i>9 406</i>	<i>9 175</i>		<i>9 602</i>		<i>19 809</i>		<i>25 056</i>	
<i>Capacité de désendettement en années</i>	<i>0,83</i>	<i>0,72</i>		<i>1,06</i>		<i>2,23</i>		<i>3,04</i>	
Epargne brute / recettes fonctionnement	16,19%	17,26%		12,56%		12,23%		11,21%	

La prospective ci-dessus fait apparaître les éléments suivants :

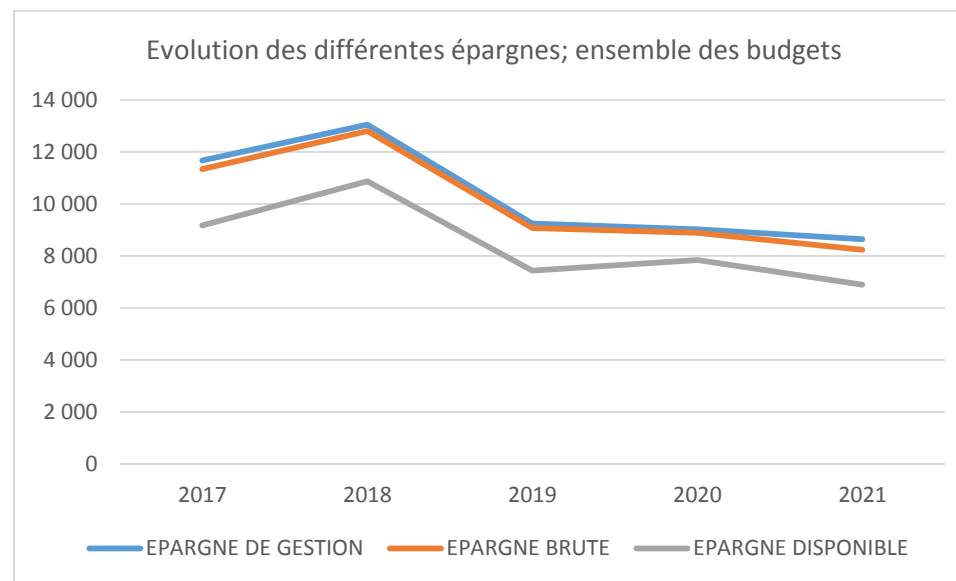
- **La Communauté de communes a prévu d'affecter sur la période 2019 - 2021 plus de 75 millions de crédits pour des investissements productifs (réhabilitations, mises aux normes et sécurité, créations d'équipements...) soit plus de 25 M€ par an soit par habitant 428 €.**

Cette somme est à comparer avec la moyenne nationale pour le bloc communal de 293 € par habitant en 2018 (Observatoire des finances et de la gestion publique locale ; janvier 2019).

- **Cette politique volontariste d'investissement est à mettre en perspective avec notre volonté de ne pas obérer les marges de manœuvres financières pour les années futures tout en ne cédant pas à la facilité d'augmenter la pression fiscale pour développer nos compétences et faire face aux nombreuses obligations imposées par l'État.**

En effet la Communauté de communes a décidé de ne pas faire appel à plus d'impôt pour financer ses dépenses. Ainsi les taux d'imposition de la fiscalité directe, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la taxe GEMAPI gelés depuis 2017 n'ont pas été augmentés dans notre prospective financière. Les différentes redevances ont aussi été stabilisées.

- **De plus, grâce à une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement, nous maintenons, après un pic en 2018, nos épargnes à de bons niveaux, aux alentours de 8 M€ pour les épargnes de gestion et brutes (voir graphique ci-dessous).**



- ***Le recours actif à l'emprunt est ciblé. Les contrats de prêts sont signés en fonction des besoins réels et de l'évolution physique des chantiers. Les prêts sont mobilisés en tenant compte d'un équilibre budgétaire financier recherché.***

Cette gestion active de notre service de la dette est visible à travers notamment cinq indicateurs :

- ***Tout notre encours d'emprunt est classé sans risque selon la norme GISLER***
- ***Notre capacité de désendettement pour chaque budget est inférieure à 10 ans loin du plafond réglementaire des 12 ans***
- ***Consolidé, ce désendettement est légèrement supérieur à 3 ans***
- ***Le taux moyen est très bas : 1,70%***

- **Notre ratio d'épargne/recettes de fonctionnement de 11,21 % en 2021 se situe dans la bonne moyenne (entre 7 et 15 %)**

Après avoir soustrait les prélèvements opérés par l'État (FPIC, participation au redressement des finances publiques) et les reversements de fiscalité aux communes (attributions de compensations), les dépenses de fonctionnement à compétences constantes progressent en moyenne de 2,91 %.

Ce pourcentage supérieur à l'objectif fixé dans la loi de programmation des finances publiques s'explique par la montée en puissance de nos compétences, bâtiments et équipements transférés en 2017 et 2018, en particulier, sur le développement économique, les zones d'activités, les sentiers de randonnées, la musique et la danse.

EVOLUTION DES :	CA 2017	PROJET CA 2018	2018/2017	2019	2019/2018	2020	2020/2019	2021	2021/2020	EVOLUTION MOYENNE 2021/2018
Dépenses réelles de fonctionnement avec intérêts de la dette	58 679	61 402	4,64%	63 156	2,86%	63 828	1,06%	65 179	2,12%	2,01%
Dépenses réelles de fonctionnement hors AC, FPIC et participation au redressement des finances publiques	35 247	39 416	11,83%	45 042	14,27%	45 597	1,23%	46 830	2,70%	5,91%
Dépenses réelles de fonctionnement hors SDIS	35 247	39 416	11,83%	40 982	3,97%	41 489	1,24%	42 672	2,85%	2,68%
Dépenses réelles de fonctionnement hors SDIS et remboursement des fonctions supports	34 405	38 058	10,62%	39 785	4,54%	40 292	1,27%	41 475	2,94%	2,91%
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts dette	58 347	61 167	4,83%	62 985	2,97%	63 691	1,12%	64 772	1,70%	1,93%

Cependant, notre recherche d'optimisation de nos dépenses (et recettes) doit nous permettre d'atteindre cet objectif de 1.2 % de croissance des dépenses de fonctionnement en 2022 sans difficulté.

CONCLUSION

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez dispose de finances saines avec des indicateurs financiers permettant d'envisager les années futures avec une relative sérénité :

- ***Un endettement faible***
- ***Une courbe d'extinction de la dette dégageant des possibilités de financement en 2020, 2021, 2023 et 2025 liées au solde de différents contrats de prêts***
- ***Des épargnes stabilisées en 2020 et 2021 de bon niveau***
- ***Une bonne capacité de désendettement***

Cependant, ces marges de manœuvres seront sollicitées afin de faire face notamment :

- ***À l'extension possible des compétences de l'EPCI (PLUI, mobilité, assainissement...)***
- ***Aux changements de réglementation et aux durcissements des normes imposés par l'État***
- ***À la perte des bases de taxe d'habitation et de la dynamique de cette recette consécutive à la réforme fiscale.***